UN CONTRAT DE RIVIÈRE POUR LE BASSIN VERSANT DU GALION

ATELIERS DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

15 MAI 2013
24 SEPTEMBRE 2013
26 SEPTEMBRE 2013

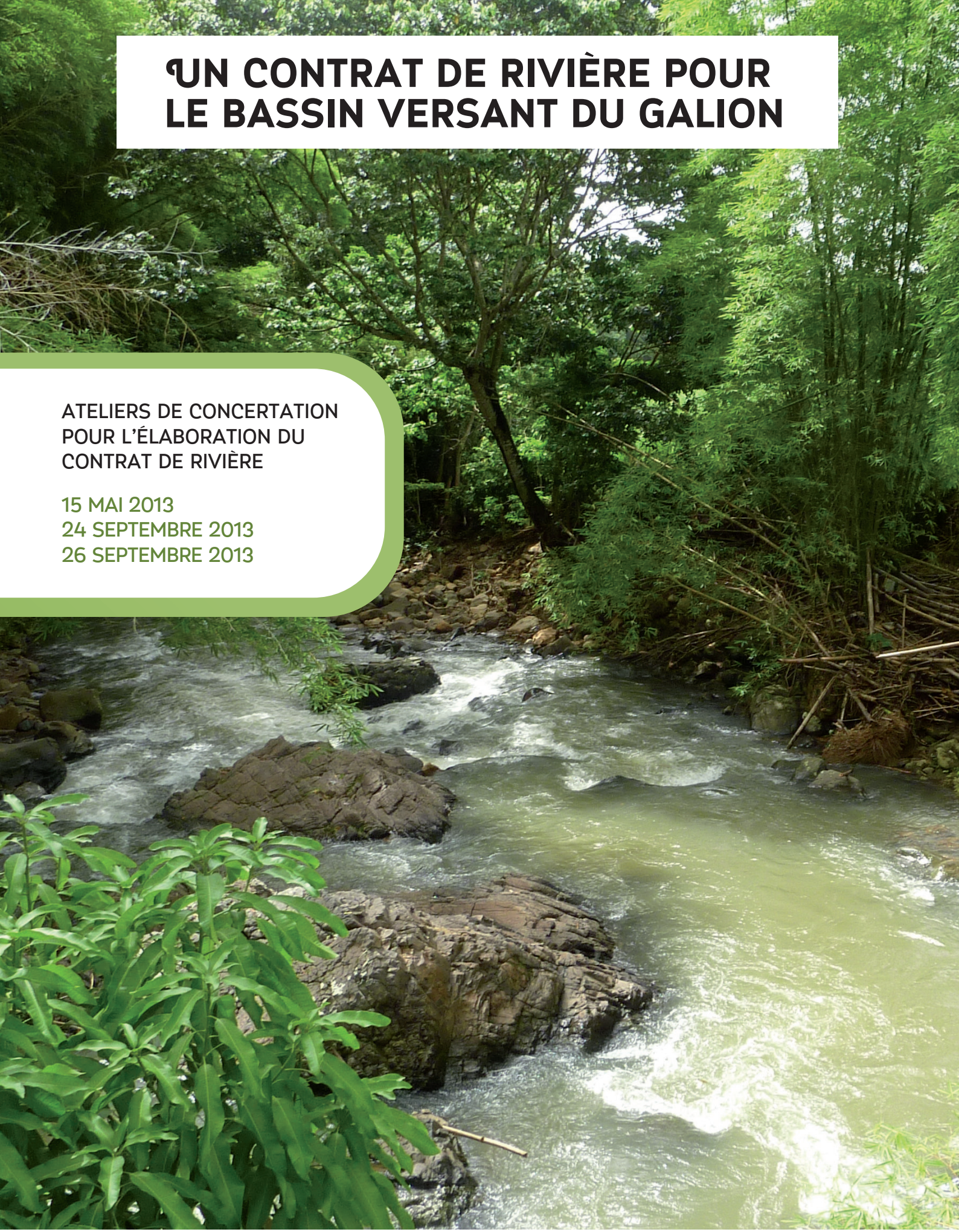

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

egis

PUBLICARA

mediarelais relations presse

SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CONCERTATION

LES SIX ATELIERS DONT VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES THÈMES ET LES SYNTHÈSES, AVAIENT POUR OBJECTIF DE CRÉER UN RÉSEAU D'ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIÈRE ET PRÉFIGURER LES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE DANS LE CADRE DE CE DERNIER.

CES SÉANCES DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES ONT ÉTÉ ANIMÉES PAR LE BUREAU D'ÉTUDES EGIS EAU, MANDATÉ PAR LA CCNM (AUJOURD'HUI CAP NORD MARTINIQUE) POUR L'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION.

SOMMAIRE

ATELIER 1

COMMENT MIEUX MAITRISER
LES APPORTS DU BASSIN VERSANT ?
PAGE 1

ATELIER 2

COMMENT ASSURER LA BONNE GESTION DE LA RESSOURCE
EN EAU, SON PARTAGE ET LA SATISFACTION DES USAGERS ?
PAGE 4

ATELIER 3

COMMENT PRÉSERVER, RESTAURER ET GÉRER LES ÉCOSYSTÈMES
VULNÉRABLES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ?
PAGE 7

ATELIER 4

COMMENT AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS,
LES ACCÈS À LA RIVIÈRE ET VALORISER LE PATRIMOINE ?
PAGE 10

ATELIER 5

QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION DE GESTION
DU RISQUE INONDATION METTRE EN PLACE SUR
LE BASSIN VERSANT ?
PAGE 13

ATELIER 6

COMMENT IMPLIQUER LA POPULATION ET LES ACTEURS
SOCIO-PROFESSIONNELS DANS LE PROCESSUS DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE DU BASSIN VERSANT ?
PAGE 16

ATELIER 1

COMMENT MIEUX MAITRISER LES APPORTS DU BASSIN VERSANT ?

Atelier n° 1 : « Comment mieux maîtriser les apports du bassin-versant ? »

Participants à l'atelier :

- M. Denis ETIENNE (DEAL)
- Mme Gaëlle HIELARD (ODE)
- M. Serge LANDRY (USINE DU GALION)
- M. Francis LEZIN (BANAMART)
- Mme Joanne PLET (CIRAD)
- M. Cyril RUBAN (CCG)
- M. Francis SABIN (SIAPOC)
- M. Philippe VOURCH (DENEL)

Animation / organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- Mme Gisèle MAXIME (Présidente du Comité de Rivière du Galion)
- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)
- Mme Nadiège DEFREL (CCNM)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Melissa BOCALY (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)

Communication / organisation / retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)
- Mme Annie CONDAMINO (PUBLICARA)
- Mme Aurélie MINNE (PUBLICARA)

1- Introduction de séance et présentation du diagnostic

Mme Gisèle MAXIME (Présidente du Contrat de Rivière) ouvre la réunion et donne quelques dates clefs :

- en 2009, la CCNM est devenue l'organisme porteur du contrat de rivière ;
- en 2010, le Comité de rivière a été mis en place et la concertation a débuté, avec l'ensemble des acteurs du bassin-versant et les organismes publics en charge d'accompagner la CCNM tout au long du contrat ;
- en 2011, la concertation a été lancée avec les acteurs du terrain pour recueillir les expériences menées et collecter les données. Fin 2011, le premier Comité de rivière a été réuni et a décidé de lancer sept études complémentaires pour affiner le diagnostic ;
- en 2013, deux études sur les sept vont être finalisées. L'année 2013, et particulièrement cette journée du 15 mai 2013, est charnière, avec le lancement des ateliers de travail ayant pour objectif de définir un plan d'action et d'aboutir à la signature du contrat de rivière.

Mme Danielle MARIE LOUISE (chargée de mission Contrat de Rivière) commence par une présentation du territoire d'actions du contrat de rivière ; elle rappelle ensuite la méthodologie fixée pour élaborer le plan d'actions. Enfin, elle présente les perspectives qui ont été fixées pour 2013 et 2014, en vue d'obtenir l'agrément définitif du contrat et sa signature entre les différents partenaires.

M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU) présente les objectifs de l'atelier, ainsi que les constats du diagnostic sur les différentes sources potentielles de pollution ayant une influence sur la qualité des eaux de surface et souterraines du bassin versant ; il ouvre le débat en proposant un tour de table afin que chacun puisse commenter ces constats.

2- Rejets industriels

En réponse à M. GROSJEAN, M. Cyril RUBAN (CCG) souhaite intervenir sur les rejets gazeux enregistrés dans la zone. Il explique que ces rejets gazeux sont traités par injection d'eau déminéralisée dans la chambre de combustion ; dans le *process* de fabrication d'eau déminéralisée, il y a une régénération par échanges ioniques ; le rejet se fait dans des plages de PH oscillant entre 5,5 et 8,5. Par ailleurs, les rejets aqueux font l'objet d'un suivi mensuel avec le LDA[1]. Les eaux usées arrivent dans un bassin de rétention ; un traitement par séparateur eau/hydrocarbures permet de conserver les hydrocarbures et de rejeter l'eau ; l'analyse est faite à la sortie du séparateur.

M. Serge LANDRY (Usine du Galion) indique que l'usine n'est autorisée à rejeter que l'excédent des eaux de refroidissement ; les autres eaux sont traitées dans une lagune de 35 mètres cubes, puis utilisées pour l'irrigation des champs de bananes par l'exploitation agricole du Galion.

M. Francis SABIN (SIAPOC) confirme les constats présentés, notamment la forte teneur en fer des nappes souterraines enregistrée par les trois piézomètres implantés sur le site à Bassignac. Les eaux traitées de la station d'épuration sont actuellement rejetées dans la rivière du Galion, mais dans un proche avenir, une nouvelle station d'épuration sera mise en place et tournera en circuit fermé. L'objectif poursuivi par SIAPOC est de parvenir à zéro rejet.

SIAPOC a fait appel à des partenaires pour le financement de cette station, notamment l'ODE et la DEAL ; la mise en service est planifiée pour la fin d'année 2013, et au plus tard pour le 1er trimestre 2014. Les boues liquides et solides ainsi que les emballages souillés sont envoyés dans un centre de traitement à Dunkerque (la société ARF valormat²) ; 20 tonnes de déchets sont ainsi exportées chaque mois.

M. Philippe VOURCH (DENEL) explique que la mise en place de la station d'épuration pour DENEL a été laborieuse ; il détaille les différents problèmes rencontrés, notamment pour le dimensionnement de la station ; il a fallu six à sept ans pour acter ce dimensionnement. L'offre sur le marché des systèmes d'épuration est très diverse. La solution choisie a été de travailler avec deux bassins de 800 mètres cubes ; le premier bassin permet de faire le mélange, le second l'aération. La spécificité de cette solution consiste à injecter de l'eau gazeuse dans le liquide et à créer un lit de boue qui est renvoyé en permanence dans le bassin tampon. L'eau propre est évacuée par le dessous ; la boue quant à elle est extraite, passe dans une centrifugeuse, et le résidu final est envoyé au centre de valorisation des déchets du Robert.

Il a fallu un peu plus d'un an pour maîtriser le fonctionnement de la station, tout en tenant compte des "caprices" d'EDF. La montée en concentration a demandé beaucoup de temps ; pendant huit mois, la station n'a pas sorti de boue. Une personne à temps-plein s'occupe de la station pour identifier les réglages et M. VOURCH espère qu'à terme, cette personne pourra se concentrer sur d'autres tâches.

Interrogé par M. GROSJEAN à propos du respect des seuils réglementaires, M. VOURCH répond que lorsque la station fonctionne bien, les seuils de la réglementation sont largement respectés. Toutefois, il ne s'agit pas d'abaisser ces seuils, car la station ne fonctionne pas toujours correctement. L'activité étant en croissance permanente, les volumes traités augmentent, de même que les volumes d'eau qui sortent ; une réflexion est menée sur la partie irrigation et les traitements alternatifs pour éviter la sortie d'eau, qui est d'ailleurs mieux maîtrisée.

Un nouveau dépôt de stockage est en cours de construction, à proximité de la station. Une réflexion est menée sur la taille du groupe électrogène : soit l'entreprise parvient à baisser sa consommation énergétique par des systèmes de bacs à eau glacée pour la conservation des pulpes de fruits (auquel cas le groupe électrogène serait capable de supporter toute l'installation), soit il faudra dimensionner le groupe électrogène de manière à tenir l'ensemble des installations, y compris la station d'épuration.

La maîtrise de la station est en amélioration ; en revanche, il reste des aléas extérieurs (EDF, maintenance et connaissance des équipements) et une réflexion est en cours sur la mise en place d'un système d'entretien préventif sur la station d'épuration.

En termes d'irrigation, M. VOURCH indique que DENEL a pris contact avec le Galion afin d'étudier leur façon de procéder, sachant que le Galion a une capacité d'irriguer beaucoup plus importante et une surface de terre bien supérieure. Entre 20 et 30 hectares sont potentiellement irrigables chez DENEL. Dans la modification de l'arrêté préfectoral ICPE, l'entreprise a fait intégrer la possibilité d'irriguer ; mais il y a impossibilité d'irriguer par aspersion et il faut donc irriguer par un système de type goutte-à-goutte.

Pour l'instant, le système d'irrigation par la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration, placées dans 7 cuves de stockage, est en test ; afin qu'il soit conforme, un plan d'irrigation doit être présenté à l'inspecteur des installations classées et une étude sur le milieu doit être réalisée, soit un délai d'environ six mois ; un certain nombre de paramètres doivent être pris en considération : périodes d'irrigation, types de culture…

M. Serge LANDRY (Usine du Galion) estime que la qualité des rejets est toujours perfectible. Les rejets gazeux de la sucrerie du Galion sont traités par extraction d'eau, ce qui entraîne une pollution aqueuse. Auparavant, l'eau étant très chargée en cendres, la pompe se désamorçait souvent. Cette pompe a été changée et un barrage a été construit en sortie d'usine. Par ailleurs, un travail est en cours pour réguler la quantité d'eau entrant dans l'usine, afin de réduire le pompage. L'objectif est de supprimer la chaudière à bagasse à l'horizon 2015-2016, car les nouvelles chaudières sont conçues pour ne pas polluer.

M. Cyril RUBAN (CCG) explique qu'actuellement, la CCG fonctionne avec une seule centrale thermique de pointe ; il ajoute qu'un projet est en cours, dont il ne connaît pas les détails. Les rejets sont sous forme de vapeur, il y a très peu de rejets aqueux. Parallèlement, des études sont menées pour améliorer la qualité de ces rejets. Un travail a porté sur la qualité de l'eau au niveau du canal, car pour faire de l'eau déminéralisée, il faut une eau de bonne qualité ; la quantité de matières en suspension engendrait de nombreuses pannes. La CCG a donc investi dans un décanteur ; il a fallu six mois pour trouver un réglage optimal. Après ce travail sur la partie entrante, une phase va porter sur les effluents, pour obtenir une meilleure récupération et un traitement des rejets.

Une réflexion est en cours en interne pour séparer les eaux pluviales des effluents aqueux, mais il n'est pas exclu d'avoir recours à une aide externe pour ce dossier.

Il ajoute qu'à l'origine, la CCG avait pensé qu'en récupérant l'eau de pluie, le prélèvement sur le canal pourrait être moindre ; en réalité, l'eau de pluie dérègle le décanteur et a donc été exclue du *process*.

M. Francis SABIN (SIAPOC) explique que SIAPOC, dans le cadre des rejets dans l'atmosphère, a entamé depuis cinq ou six ans une démarche de réduction des émissions de gaz et a décidé de supprimer de la gamme la phase solvant ; plus de 98 % de la production est de la phase aqueuse, avec un objectif de 100 % fin 2013 - début 2014.

3- Émissions agricoles

M. Francis LEZIN (BANAMART) précise que les techniques de production dans le domaine de la banane ont largement évolué depuis les années quatre-vingt-dix, avec notamment :

- depuis 2008, la mise en place d'un Plan Banane Durable ;
- une diminution des produits phytopharmaceutiques ;
- une récupération des restes de bouillies de traitement post-récolte, qui sont traités dans un épurateur ;
- une certification de la plupart des producteurs du bassin, l'aspect « récupération des bouillies » étant pris en compte pour la certification ;
- concernant les herbicides, des zones de non-traitement à respecter par rapport aux cours d'eau en fonction des produits (de 5 à 20 mètres) ;
- pour éviter l'utilisation de pesticides, le recours aux procédés de jachère et de vitroplants ;
- un arrêté préfectoral imposant la mise en place de bandes enherbées de 5 mètres le long des principaux cours d'eau ;

Il explique également que des analyses des eaux de lavage des bananes ont montré qu'elles pouvaient être rejetées dans le milieu.

Enfin, il indique que les petits producteurs apportent en centre d'empotage leurs restes de bouillies, tandis que les grandes exploitations récupèrent leurs bouillies dans des cuves sur place. Ces bouillies sont ensuite acheminées par des transporteurs sur le centre de dépollution d'Anse Charpentier.

Mme Joanne PLET (CIRAD) explique que le CIRAD intervient davantage sur la thématique « pesticides » et « usages agricoles » et qu'il travaille avec l'IRD et le BRGM, notamment à la mise en place d'un Observatoire des pollutions.

L'objectif de cet observatoire est de comprendre comment se fait le transfert des pesticides du sol vers les eaux pour en réduire les impacts, limiter ces transferts, en surface ou en souterrain, et proposer des innovations culturales.

Mme Gisèle MAXIME (Présidente du Contrat de Rivière) synthétise les propos des différents intervenants en indiquant que, quelle que soit l'activité sur le bassin-versant, il existe un impact sérieux sur la qualité des eaux ; pendant longtemps, l'attention a porté sur le chlordécone, mais peut-être au détriment d'autres polluants. Par ailleurs, l'assainissement non collectif pose un réel problème sur ce bassin-versant, en termes de qualité des eaux.

M. Denis ETIENNE (DEAL) constate que globalement, d'un point de vue réglementaire, les ICPE[3] et les industries présentes sur la zone sont en règle et font l'objet d'un suivi régulier ; une dégradation des eaux est cependant constatée. Il est très difficile de définir l'impact sur le milieu des uns et des autres et par conséquent d'identifier le responsable. Ceci pour plusieurs raisons, dont le temps de latence des produits et leur rémanence. Par ailleurs, un accident est toujours possible.

M. Philippe VOURCH (DENEL) souhaite intervenir à propos de la présentation de Matthieu GROSJEAN. Il retient que malgré un certain nombre d'indicateurs au rouge, le message reste positif. En ce qui concerne DENEL, il explique que lors de la révision de son arrêté ICPE, l'entreprise a été amenée à faire un certain nombre d'analyses sur la rivière, en amont et en aval de l'usine, pour mesurer l'impact de ses rejets. Ces analyses n'ont rien détecté ; il ajoute qu'il peut examiner la rivière depuis le pont situé à proximité de l'usine et il note ainsi parfois des changements dans l'aspect de l'eau.

Il insiste sur l'importance du facteur économique. Appartenir à un groupe est une chance, car lorsqu'il a été demandé à la société de se mettre en conformité, le niveau d'investissement était tel que sans le groupe, l'usine aurait fermé. La question de poursuivre s'est d'ailleurs posée et la décision a été prise de continuer, notamment parce qu'il y avait une volonté d'intégrer une unité de première transformation : ceci afin d'acheter des fruits à des agriculteurs locaux et d'en faire des pulpes réutilisées par la suite, plutôt que de les importer. Mais pour cela, il a fallu augmenter de manière importante les volumes traités par l'usine, générant des rejets supplémentaires et des contraintes particulières ; et la question s'est donc posée d'intégrer ou non ces contraintes. Monsieur VOURCH ajoute que DENEL étudie actuellement la possibilité d'utiliser les eaux rejetées, pour irriguer son unité de production de fruits destinés à l'usine.

Pour conclure, il rappelle que les normes à respecter ne doivent pas devenir insupportables, d'un point de vue économique. Elles ne doivent pas constituer une entrave au bon fonctionnement de l'activité de l'entreprise

En réponse, M. Denis ETIENNE (DEAL) explique avoir conscience de ces contraintes et précise que l'aspect environnemental a été introduit dans les années 80 – auparavant, seul l'aspect économique comptait –, ce qu'il estime positif. D'autant plus que ces normes environnementales s'appliquent au niveau européen, mettant toutes les industries des pays concernés sur un pied d'égalité ; toutefois, cela n'empêche pas la concurrence avec les pays hors Europe, qui n'ont pas les mêmes contraintes.

Deux éléments existent pour éviter que ces mises aux normes ne soient trop brutales :

- un temps d'adaptation est accordé, avec une possibilité de dialogue ;

– des appuis sont proposés, avec par exemple un accompagnement financier et technique, notamment de l'ODE.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) précise que l'accompagnement financier de l'Office pour la mise aux normes déroge aux principes de l'application de la loi sur l'eau ; il s'agit d'une particularité martiniquaise.

M. Francis LEZIN (BANAMART) explique que BANAMART compte 400 adhérents, avec parmi eux une grande hétérogénéité des systèmes de production, en fonction de la taille des exploitations. L'équipe technique sur le terrain s'adapte à chaque cas, mais il faudrait mettre en place des systèmes de rétention des restes de bouillies à tous les niveaux ; dans ce domaine, les petites structures connaissent plus de difficultés. La sensibilisation de ces structures est longue. BANAMART y travaille depuis deux ans mais il y a des contraintes : le niveau d'investissement doit être faible, avec des systèmes simples à mettre en place.

Mme Danielle MARIE LOUISE (Contrat de Rivière) demande si l'accompagnement des petites structures doit être renforcé ; elle estime en effet que le délai de deux ans est long pour les convaincre. M. Francis LEZIN (BANAMART) répond qu'il faut du temps pour les sensibiliser.

M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU) explique, avant de poursuivre avec la présentation des exigences européennes, que le contrat de rivière n'a pas vocation à créer de nouvelles normes ou des normes plus contraignantes : c'est un engagement volontaire et moral. Il ouvre ensuite le débat sur une première piste d'action : comment réduire l'utilisation et le transfert des engrais et produits phytosanitaires vers les milieux aquatiques ?

M. Francis LEZIN (BANAMART) explique qu'un certain nombre de membres de BANAMART ont adhéré aux mesures agro-environnementales, mais il ne connaît pas les chiffres. Concernant les pratiques culturales, BANAMART développe les plantes de couverture, en collaboration avec l'Institut technique tropical. Par ailleurs, M. LEZIN revient sur la jachère, les vitroplans et l'utilisation de plantes locales.

Mme Joanne PLET (CIRAD) indique que, parmi les quelques exploitations dans lesquelles elle a prélevé du sol, elle a vu peu d'enherbement. Elle ajoute qu'avec le projet d'Observatoire, le CIRAD étudiera le transfert des pesticides dans les nappes. Mais il y a également un volet sociologique, économique et il faut un diagnostic des pratiques culturales pour pouvoir ensuite faire des propositions.

Concernant le stockage des produits, un travail est fait sur la récupération des PPNU/PPNI[4]; mais il faut peut-être organiser en complément un travail de collecte des emballages et des fonds de cuve.

M. Francis LEZIN (BANAMART) précise que la Chambre d'Agriculture mène des opérations de collecte des PPNU, mais qu'elles ne sont pas assez fréquentes. BANAMART demande aux planteurs de garder les PPNU dans des locaux phytosanitaires aux normes, en attendant la collecte. En revanche, les emballages des produits phytosanitaires sont recyclés au niveau de BANAMART.

4- Érosion et matières en suspension

M. Cyril RUBAN (CCOG) confirme que lors des prélèvements, la CCOG retrouve beaucoup de Matières En Suspension (MES), ainsi qu'une Demande Chimique en Oxygène (DCO) élevée ; un décanteur permet d'extraire ces matières en suspension, de manière à obtenir une qualité d'eau correcte, pour ensuite fabriquer de l'eau déminéralisée.

M. Serge LANDRY (Usine du Galion) craint une accentuation de l'envasement du canal dans les années à venir.

Mme Joanne PLET (CIRAD) explique qu'il est probable que des recherches concernant les MES (leur origine, leur mode de transfert, etc...) soient menées par le CIRAD sur le bassin-versant du Galion. M. Matthieu GROSJEAN confirme qu'il y a un besoin d'amélioration des connaissances, mais il estime qu'il ne faut pas perdre de vue la nécessité d'un volet opérationnel rapide sur le Contrat de rivière.

5- Gestion des déchets

M. Serge LANDRY (Usine du Galion) ajoute que les déchets de la sucrerie sont surtout des déchets organiques ; les boues de décantation, ainsi que les cendres de chaudière, sont récupérées par l'exploitation agricole. Une dalle a été construite sur la plate-forme de déchargement pour récupérer les huiles s'échappant des tracteurs ; une société locale les récupère pour les traiter. Les déchets solides et les sacs en polypropylène sont également récupérés par des sociétés spécialisées.

M. Philippe VOURCH (DENEL) explique que dans leur activité, une importante catégorie de déchets concerne les déchets organiques liés à la séparation entre la pulpe d'une part et la peau et les graines d'autre part. Jusqu'à présent, ces déchets étaient envoyés au CVO du Robert, mais des possibilités de les valoriser sont étudiées : bagasse de canne pour faire du paillage au niveau des exploitations, déchets de goyave ou peaux d'ananas pour nourrir le bétail ou dans le domaine de la cosmétique. Les cartons et bocaux en verre sont traités par EVEA. Les fûts métalliques sont fournis à des industriels du recyclage.

M. Matthieu GROSJEAN évoque ensuite la problématique des dépôts sauvages de déchets. Il existe deux volants d'action : la répression, qui relève des maires, et la sensibilisation.

M. Denis ETIENNE (DEAL) évoque la possibilité de multiplier les points de collecte/déchetteries, les gens étant réticents à faire un trajet trop long.

Mme Danielle MARIE LOUISE (Contrat de Rivière) indique que la CCNM assure la collecte. Elle confirme la présence d'une déchetterie sur le bassin-versant du Galion, au niveau du CVO SMITOM. Au niveau des points de collecte et des conteneurs, il y a souvent dépôt de déchets, comme au bord de la Tracée ; ce point de collecte a d'ailleurs été déplacé. Il existe également un plan de réduction des déchets au niveau de la CCNM.

6- Propositions d'action et préconisations

6.1. Industrie et artisanat

M. Denis ETIENNE (DEAL) estime que la réglementation ne va pas suffisamment loin et que l'intérêt d'un contrat de milieu est d'aller au-delà de cette réglementation, en accompagnant notamment les agriculteurs et les industriels.

À son sens, pour mieux maîtriser les apports du bassin-versant, il faut avant tout un respect des réglementations ; ce qui sous-entend un contrôle, une aide, un accompagnement technique et financier et une volonté de tous.

Il estime que les petites industries doivent également être prises en considération et qu'un Contrat de milieu à l'échelle du Galion peut représenter une bonne solution.

En effet, un technicien de rivière qui connaît son territoire peut identifier toutes les petites industries potentiellement polluantes, les recenser et faire remonter les informations auprès de la police de l'eau.

Sur ce sujet de l'inventaire des petites industries, Mme Gaëlle HIELARD (ODE) rappelle qu'un diagnostic existe. Elle indique qu'un inventaire des pressions sur le milieu est en cours dans le cadre de la directive-cadre européenne sur l'eau. En parallèle, l'ODE monte, en partenariat avec l'ONF et le PNRM, un réseau ***Sentinelle***, dont l'objectif est d'utiliser les compétences de terrain pour repérer les différentes pressions (déchets sauvages, rejets non identifiés…)

6.2. Agriculture

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) signale par ailleurs que l'Office de l'Eau n'a pas pour mission de faire appliquer des réglementations, mais d'accompagner et d'observer le milieu naturel. Les données de 2011 sur le bassin du Galion montrent que sur la station la plus en aval du bassin, il y a une trentaine de molécules de pesticides, dont la présence est due à l'agriculture. L'ODE accompagne les agriculteurs pour le traitement des effluents et la méthode Héliosec.

Toutefois, il reste un travail d'accompagnement à faire auprès des petits producteurs, quant à l'impact que peuvent avoir leurs pratiques de culture. L'Office doit également progresser en termes de recherche, en élargissant ses analyses. Mme HIELARD estime qu'il faut continuer à acquérir de la connaissance, pour mieux appréhender la source des pressions et mieux accompagner les pratiques destinées à diminuer l'impact sur le milieu.

Elle signale que la mise en place des MAE (mesures agro-environnementales) est très peu développée en Martinique : il y a donc une très grosse marge de manœuvre en ce qui concerne les bandes enherbées. Sur le système de double culture, des expériences sont menées. La sensibilisation des gros agriculteurs est plus avancée, car il existe un certain nombre de cycles de formation. En revanche, il y a encore des marges de progrès pour les petites exploitations ; en effet, il est difficile de faire évoluer les pratiques.

M. Philippe VOURCH (DENEL) explique que sur l'arboriculture fruitière, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour basculer une partie de la production en agriculture biologique. En effet, le règlement POSEI a récemment évolué et il encourage l'agriculteur qui livre des produits biologiques. Il a été constaté que le surcoût du passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique est inférieur au gain que l'agriculteur peut obtenir sur des produits d'arboriculture fruitière, d'où une tendance aujourd'hui à aller vers ce type de production ; il y a un véritable intérêt à faire du bio.

Le frein est la taille des entreprises, car le passage en bio impose un certain nombre de contraintes, en termes de respect du cahier des charges et de contrôle. Il existe un problème de structuration des filières de l'agriculture en Martinique et un certain nombre d'agriculteurs préfèrent travailler de manière individuelle. Il faut donc favoriser l'intégration des agriculteurs dans des organisations de producteurs et les encourager à mutualiser les coûts.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) indique que l'Office peut accompagner les reconversions agricoles.

6.3. Entretien des cours d'eau et lutte contre l'érosion des sols

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) émet un bémol sur la mise en place d'un programme d'entretien et de restauration des berges ; entretenir les berges est nécessaire, mais il ne s'agit pas de curer les rivières en permanence. Le contrat de rivière peut apporter une solution au problème d'érosion des berges, l'idée étant en effet de traiter le problème en amont. Mme HIELARD insiste sur le fait qu'une rivière doit pouvoir « vivre ». Les erreurs en matière de curage des rivières en métropole ne doivent pas être reproduites en Martinique ; il existe des solutions alternatives.

M. Denis ETIENNE (DEAL) explique à ce sujet qu'un travail a été initié entre la DEAL et le Contrat de baie de Fort-de-France sur des techniques alternatives et des solutions pour l'entretien des berges, notamment pour limiter les espèces invasives et l'érosion. Une piste concerne la sensibilisation ; les Contrats de milieu sont une bonne échelle de relais pour ce type de travaux. Il y a également une sensibilisation à faire, vers des corps de métier spécifiques.

6.4. Gestion des déchets

Sur la question de la gestion des déchets, M. Francis LEZIN (BANAMART) évoque un concept de déchetterie mobile qui serait en cours.

Pour M. Serge LANDRY (Usine du Galion), il faut informer la population de la gratuité de la déchetterie. Il propose d'organiser des centres de collecte, ouverts à tous, où les gens déposeraient leurs déchets.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) aborde, outre l'aspect préventif, l'aspect curatif, avec des opérations de nettoyage régulières, impliquant la population riveraine du bassin.

M. Matthieu GROSJEAN termine sa présentation avec l'organisation de la surveillance des milieux aquatiques sur le bassin-versant. Il évoque notamment la création d'une sorte d'Observatoire du contrat de rivière, organisme centralisateur des données sur la qualité de l'eau ; ce travail a commencé auprès des industriels, des stations d'épuration, de l'Office de l'eau et de la DEAL. Il faudra également développer un réseau propre au Contrat de rivière pour le suivi spécifique des actions.

En guise de conclusion, M. Denis ETIENNE (DEAL) signale que parmi les pistes d'action, de nombreux éléments sont présents dans le SDAGE, qui existe depuis 2009 et qui oriente la politique de gestion de l'eau en Martinique comme dans les autres régions. Mais il ajoute que l'intérêt du Contrat de rivière est de trouver des moyens concrets sur le terrain pour la mise en œuvre de ces actions spécifiques et adaptées au bassin-versant.

ATELIER 2

COMMENT ASSURER LA BONNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE, SON PARTAGE ET LA SATISFACTION DES USAGERS ?

Atelier n° 2 : « Comment assurer la bonne gestion de la ressource en eau et la satisfaction des usages ? »

Participants à l'atelier :

- Mme Gaëlle HIELARD (ODE)
- M. Denis ETIENNE (DEAL)
- Mme Joanne PLET (CIRAD)
- M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard)
- M. Eddie VALENCE (Bananeraie Malgré Tout)
- M. Francis LEZIN (BANAMART)
- M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion)
- M. Nicolas CARREAU-GASCHEREAU (ASA Mont-Vert)
- Mme Myriam MALSA (Conseil général)
- Mme Audrey ELANA (SMDS)

Animation / organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- Mme Gisèle MAXIME (Présidente du Comité de Rivière du Galion)
- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Melissa BOCALY (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)

Communication / organisation / retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)
- Mme Annie CONDAMINO (PUBLICARA)
- Mme Aurélie MINNE (PUBLICARA)

1- Difficultés ressenties par les usagers

Mme Audrey ELANA (SMDS) rappelle le temps incertain de ces dernières années. Pour l'unité de traitement d'eau du Galion, il n'y a pas eu de conséquence. En entrée d'usine, le débit est de 200 mètres cubes/heure et il n'a pas baissé. En revanche, une grosse perte de débit a été constatée à l'unité du Calvaire ; la moyenne annoncée était de 500 mètres cubes/jour, or le débit est plutôt de 200 mètres cubes. Les intempéries entraînent une forte turbidité, ainsi qu'une période pendant laquelle il est impossible de traiter les eaux brutes prélevées. Sur les autres cours d'eau, globalement, le débit de 200 mètres cubes/heure est atteint, même si leur niveau a diminué. La diminution au niveau de Calvaire est constatée tous les ans.

M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion) signale que l'usine est moins sensible qu'il y a quelques années au phénomène de sécheresse et d'étiage, grâce aux importants investissements qui ont été réalisés en interne, notamment des circuits fermés qui ont permis de diviser par quatre la consommation en eau. 400m3/h prélevés dans la rivière, c'est quatre fois moins qu'il y a 10 ans et cela représente un gros effort de diminution de la pression exercée sur le cours d'eau. Une des principales préoccupations de l'activité vient de la sécurisation du canal du Galion en ce qui concerne l'alimentation en eau. Pour y remédier, un certain nombre d'investissements sont à prévoir. A ce sujet, Monsieur ANDRE souhaite savoir dans quelle mesure la CCNM et ses partenaires pourraient accompagner la Sucrerie du Galion dans cette démarche. En revanche, en cas de fortes pluies, le canal du Galion est parfois obstrué par des glissements de terrain, ce qui entraîne un arrêt complet de cette fourniture d'eau. Paradoxalement, c'est donc plus en période de fortes pluies (obstruction du canal et taux élevé de MES[1]) que l'usine connaît des coupures d'eau. Pour le traitement des effluents liquides, un système de lagunage a été mis en place. Les eaux de cette lagune sont réutilisées pour l'irrigation, ce qui permet à l'exploitation agricole du Galion de diminuer ses prélèvements d'eau dans la rivière.

Mme Gisèle MAXIME (CCNM) estime qu'il y a deux portes d'entrée possibles pour venir en aide à l'usine du Galion. Tout d'abord, le canal du Galion pourrait être considéré comme un élément du patrimoine : le pôle patrimoine de la CCNM pourrait ainsi porter une action en ce sens. Ensuite, un projet dédié autour du canal du Galion pourrait voir le jour. La pertinence de l'une ou de l'autre de ces propositions reste à étudier, mais elles sont toutes deux réalisables.

M. Eddie VALENCE (Bananeraie Malgré Tout) explique que l'exploitation bananière Malgré Tout a un point de prélèvement sur la rivière Tracée, avec une pompe d'un débit de 300 mètres cubes/heure, et que l'exploitation EAG a son point de prélèvement sur la rivière Galion, avec un débit identique. La sécheresse a été très dure pendant un mois, mais il a plu une semaine après l'arrêté préfectoral de sécheresse ; la récolte n'a donc pas été pénalisée.

M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) indique que sur La Richard, l'installation du système d'irrigation est en cours ; ce dernier est dimensionné pour irriguer une quarantaine d'hectares, avec une capacité de pompe de 1 600 mètres cubes/jour ; l'eau est utilisée uniquement dans le cadre de l'alimentation du hangar pour le lavage des fruits. Le seul problème constaté est lié à un manque de pluie.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) ajoute que la MISEN[2] rédige les arrêtés préfectoraux de sécheresse et se réunit régulièrement ; les différents représentants des préleveurs et acteurs de l'eau viennent y exprimer leurs problèmes et chercher des solutions, sachant que certains usages restent prioritaires. Lors des dernières MISEN, il était indiqué que les volumes prélevés pour l'irrigation étaient impactés.

M. Denis ETIENNE (DEAL) fait part d'une spécificité de la rivière du Galion, à savoir que le débit en amont est supérieur au débit en aval, ce qui montre qu'il y a énormément de prélèvements sur cette rivière.

2- Barrage du Mont-Vert - une ressource inexploitée

M. Nicolas CARREAU-GASCHEREAU (ASA Mont-Vert) explique que le barrage de l'exploitation agricole ASA Mont-Vert est sous-exploité ; il est toujours plein et, de ce fait, il n'y a aucun problème d'alimentation. Ce barrage date d'une trentaine d'années et a été conçu pour irriguer environ 150 hectares. Suite à des casses matérielles dues à un manque d'entretien, le barrage est passé de trois à une pompe ; il n'irrigue que 30 à 40 hectares. Parallèlement, le nombre d'adhérents est passé de 10 à 3, pour un seul utilisateur effectif, ce qui pose des problèmes financiers, d'autant plus que l'installation est classée depuis 2011 et qu'il y a de nombreuses études à réaliser. L'objectif, à terme, est de retrouver des adhérents, mais personne autour n'est intéressé ; l'exploitation du Galion est adhérente, mais ne l'utilise pas.

M. Eddie VALENCE (Bananeraie Malgré Tout) signale que l'exploitation est adhérente du barrage et souhaite vivement devenir consommatrice ; le projet de réalisation d'une tuyauterie pour relier le barrage à l'exploitation a été estimé à 1 M€ et permettra d'irriguer en gravité.

Concernant le barrage du Mont-Vert, M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) envisage un projet de micro-électricité pour turbiner les eaux du barrage au niveau de la rivière La Digue, 100 mètres en aval. Il demande, dans le cadre d'un projet d'énergie renouvelable, quels usages seraient possibles au niveau du Contrat de rivière pour effectuer un prélèvement destiné à utiliser la force motrice de l'eau.

M. Matthieu GROSJEAN explique que les actions du Contrat de rivière doivent répondre à des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative de la ressource, de diminution du risque inondation ou de sensibilisation à l'environnement. Un projet énergétique est, à priori, en dehors du champ d'action du Contrat de rivière, d'autant plus que l'hydroélectricité aura un impact négatif sur le cours d'eau et le franchissement des obstacles par les espèces faunistiques. Toutefois, la contribution du Contrat de rivière peut porter, pour ce type de projet, sur son intégration environnementale.

3 Propositions d'orientations et pistes d'action

3.1. Enjeu 1 : améliorer les connaissances sur les pressions de prélèvement de la ressource et le bilan besoins/ressource

La nécessité de mettre en place ces actions est partagée. Mais la question du financement de ces actions n'est pas résolue. M. Matthieu GROSJEAN confirme qu'il est difficile de trouver des actions portées par des maîtres d'ouvrage publics et privés, accompagnées techniquement et financées. D'où l'idée de commencer par établir un catalogue d'actions. La CCNM, l'ODE et le CIRAD porteront des actions, mais les exploitants agricoles, agroalimentaires, les irrigants et exploitants d'eau seront également sollicités et associés aux démarches. Pour Denis ETIENNE (DEAL), les Contrats de milieux peuvent être un bon levier pour obtenir des financements (ODE, DEAL).

M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion) souhaite avoir des réponses sur ce qui pourrait être réalisé de manière collective pour la définition des débits minimums biologiques (DMB[3]), donnée obligatoire pour les préleveurs. Il souligne que sur l'aspect du partage de la ressource en eau, il serait certainement pertinent de réaliser une étude globale pour connaître les préleveurs et apprécier les volumes prélevés dans le cours d'eau.

M. Matthieu GROSJEAN précise que la mise en place de données sur la connaissance de la ressource avant et après prélèvement est une obligation réglementaire pour définir le DMB ; sans Contrat de rivière, chaque préleveur doit financer son action.

Un des objectifs du Contrat de rivière est de fédérer, afin que le porteur du projet soit mandaté par l'ensemble des préleveurs ; une partie du financement sera publique, mais il y aura également des financements privés en provenance des préleveurs. Le suivi limnimétrique et l'identification des prises d'eau non déclarées sont de la responsabilité du public et seront donc essentiellement financés et portés par de la maîtrise d'ouvrage publique. La mise en place de compteurs permettrait de lever le flou sur les prélèvements.

Mme Myriam MALSA (Conseil Général) signale que le Conseil Général a réalisé en 2009 une étude sur la prise d'eau de la Lézarde et de la Capot ; la méthode utilisée n'est pas aboutie et la fourchette des résultats obtenus est très large. En 2011, l'ODE a de son côté piloté un certain nombre d'études sur des prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable. La mise en place de limnimètres et de compteurs participera à l'amélioration de l'efficacité du réseau et à sa sécurisation. Il s'agirait de positionner cinq stations limnimétriques sur le bassin-versant du Galion, selon les résultats d'une des études complémentaires menées pour affiner le diagnostic.

M. Nicolas CARREAU-GASCHEREAU (ASA Mont-Vert) explique que sur le barrage de l'exploitation Mont-Vert, des mesures limnimétriques sont d'ores et déjà réalisées mensuellement.

M. Denis ETIENNE (DEAL) précise, concernant les valeurs retenues pour les débits minimums biologiques (DMB), que le Code de l'environnement exige une valeur de 10 % du module, alors que le SDAGE est plutôt sur 20 %. Au niveau réglementaire, il faut retenir 10 % jusqu'en 2015. Le module correspond à la moyenne des débits annuels naturels en un point considéré du cours d'eau, moyenne nécessaire pour garantir la vie des espèces via l'oxygénation de l'eau.En ce qui concerne l'amélioration des connaissances en matière de DMB, une disposition du SDAGE consiste à mettre en place un organisme unique, qui délivrerait les autorisations pour l'irrigation. Ceci permettra de définir les DMB et d'obtenir des leviers de financement.

Les remontées de rivière sont des actions de la police de l'eau qui ne permettent pas d'identifier toutes les prises d'eau non déclarées ; les techniciens du Contrat de rivière participent à cette action et pourront la poursuivre, en liaison avec les brigades de l'environnement des communes. Il existe déjà un processus de verbalisation ; la police de l'eau ne cherche pas forcément à interdire le prélèvement, mais elle fait en sorte que le contrevenant se mette en conformité avec la loi.

M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) demande quels sont les organes décisionnels qui piloteraient ces actions, notamment l'identification des sites sur lesquels pourraient être installées les stations limnimétriques.

M. Matthieu GROSJEAN estime qu'il faut distinguer la question technique (endroits pertinents où placer des stations) et la question de la gouvernance : la partie technique sera gérée par EGIS, tandis que la partie gouvernance est assurée par le Comité de pilotage (ODE, DEAL, CCNM, CG972, IRD, CIRAD, Météo France).

M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) s'interroge sur la disponibilité des informations de la campagne du BRGM[4] auprès du grand public. En effet, des exploitations du Nord ont demandé une proposition technique et financière au BRGM pour évaluer les eaux souterraines, mais les coûts de l'étude étaient trop importants pour les exploitations ; des données publiques seraient utiles.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) explique qu'il s'agit du projet MARTEM[5], qui a notamment pour objectif de mieux connaître la nature des sous-sols ; ce projet ne permettra pas de donner directement les volumes disponibles, car des forages d'essai sont indispensables. Ces données, qui seront publiques, ne sont pas disponibles dans l'immédiat.

3.2. Enjeu 2 : assurer l'équilibre de la ressource pour satisfaire les usages (AEP[6], agriculture, industrie) dans le respect des débits minimum biologiques

A propos de l'action n°3, « développer le stockage d'eau sur le bassin-versant pour faire face aux besoins en période sèche », M. Eddie VALENCE (Bananeraie Malgré Tout) note la présence sur le bassin-versant du Galion de la station d'épuration de Desmarinières, qui relâche dans la nature environ 2 500 mètres cubes/jour d'eau.

Un projet de créer un réservoir de stockage, afin d'irriguer des parcelles qui ne le sont pas encore, est en cours de réflexion.

Mme Audrey ELANA (SMDS) explique que les pertes de réseaux sont importantes et similaires pour les stations de traitement de Calvaire et du Galion : elles seraient de l'ordre de 50%. Le renouvellement des installations ne s'effectue que lors des casses d'ouvrage, lesquelles ont pour conséquence des coûts d'investissement très lourds.

M. Denis ETIENNE (DEAL) estime qu'en Martinique, il faudrait renouveler 3 à 4 % du réseau par an ; des actions sont en cours pour débloquer des financements. L'une des raisons de l'état du réseau est que les fermiers ont fait très peu d'entretien : cet entretien est à leur charge, alors que l'investissement est à la charge du syndicat. Cependant, la responsabilité est également portée par le syndicat, à qui il appartient de contrôler les actions des prestataires qui travaillent pour lui. La responsabilité de l'État est également pointée du doigt, notamment à propos d'un retard dans la mise en œuvre de la législation dans les départements d'outre-mer.

3.3. Enjeu 3 : garantir la qualité des eaux prélevées et distribuées pour l'alimentation en eau potable

Concernant les périmètres de protection, Mme Myriam MALSA (Conseil général) explique qu'un travail de sensibilisation est mené par le Conseil Général, via notamment la Journée Mondiale de l'Eau ou l'organisation de portes ouvertes. Elle rappelle qu'il existe trois périmètres :

- un périmètre de protection immédiate, clôturé, dans lequel aucune activité n'est autorisée, hormis l'entretien de la prise d'eau et des ouvrages de prélèvement ; dans le cas des prises d'eau situées sur le bassin-versant du Galion, l'arrêté n'a pas encore été pris, et les clôtures ne sont donc pas en place pour certaines installations de captage d'eau ;
- un périmètre de protection rapprochée, plus large, dans lequel les activités sont réglementées ;
- un périmètre de protection éloignée.

Les dossiers de mise en place des périmètres de protection sont en cours d'élaboration ; ils sont ensuite transmis aux services instructeurs, puis le préfet publie l'arrêté.

Mme Audrey ELANA (SMDS) soulève le problème des élevages situés autour des prises d'eau. Pour elle, il faudra choisir entre le respect *stricto sensu* de la loi, en expulsant un certain nombre de personnes et le fait de composer avec ces élevages.

Mme Gisèle MAXIME (CCNM) se demande si les deux actions du troisième enjeu entrent dans le cadre du Contrat de rivière ; en effet, elles relèvent de la police du maire, ou du Conseil Général pour le contrôle des installations de captage.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) est gênée par la formulation de l'enjeu, car la qualité des eaux prélevées et distribuées est déjà garantie par l'État. Elle estime que les actions déclinées sont plutôt d'ordre réglementaire. Un contrat de milieu porte plutôt sur des actions transversales, comme l'accompagnement des agriculteurs pour réserver des bandes enherbées.

M. Denis ETIENNE (DEAL) propose une formulation différente : « garantir la qualité des eaux prélevées pour l'alimentation en eau potable ». Le Contrat de rivière pourrait permettre de favoriser la mise en œuvre d'activités non polluantes, en amont, au niveau des périmètres de protection de captage, et d'aller ainsi plus loin que la réglementation.

3.4. Enjeu 4 : envisager la ressource en eau souterraine

M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) est intéressé par la ressource en eau souterraine. Toutefois, il évoque le problème du volume des points de captage, avec une somme de petits points, qui entrainerait un coût important.

3.5. Enjeu 5 : réduire la consommation en eau provenant du réseau AEP[6], pour les activités industrielles et les usagers

M. Denis ETIENNE (DEAL) explique une initiative du Conseil régional visant à favoriser la récupération des eaux de pluie à usage domestique, avec une aide financière (qui devrait croître) et une formation des plombiers à l'installation du système. Toutefois, pour un usage domestique, l'eau est plutôt utilisée en période de carême ou de sécheresse et les cuves se vident rapidement. M. Denis ETIENNE n'est pas convaincu de l'intérêt économique et écologique de la récupération des eaux de pluie en Martinique, à moins de la prévoir lors de la construction de la maison, avec des cuves de gros volume enterrées. En revanche, pour les industries, il existe peut-être un intérêt.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) mentionne le problème sanitaire constitué par la connexion des eaux pluviales à un réseau d'eau potable pour l'usage domestique. La philosophie est intéressante, mais il reste à veiller à la conformité des installations et réseaux sanitaires.

M. Fabien GRANGER (SCEA La Richard) demande si des retenues collinaires dédiées à l'alimentation en eau potable sont envisageables. Mme Audrey ELANA (SMDS) estime les traitements de l'eau trop lourds pour qu'un tel système soit intéressant.

La question du stockage de l'eau reste ouverte, compte tenu des difficultés que connaît la Martinique en période d'étiage ou de sécheresse.

Mme Gisèle MAXIME (CCNM) estime les deux actions de l'enjeu 5 intéressantes. Elle ajoute que pour les faire gagner en efficacité, une action d'information devait être menée envers la population.

3- Synthèse

M. Matthieu GROSJEAN liste quelques éléments de synthèse à retenir :

- les problèmes de crues et de fortes pluies provoquent autant de coupures d'alimentation que les périodes de sécheresse ;
- il existe globalement un problème de ressource, qui est toutefois peu handicapant pour l'agriculture ;
- certaines ressources ne sont pas exploitées : le barrage de Mont-Vert, les eaux souterraines et les eaux pluviales.

ATELIER 3

COMMENT PRÉSERVER, RESTAURER ET GÉRER LES ECOSYSTÈMES VULNÉRABLES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ?

Atelier n° 3 : « Comment préserver, restaurer et gérer les écosystèmes vulnérables et les continuités écologiques ? »

Participants à l'atelier :

- M. Serge LANDRY (Sucrerie du Galion)
- M. Cyril RUBAN (ALBIOMA GALION)
- M. Francis MARGUENAT (ONEMA)
- M. Jean-Pierre GOUT (DEAL)
- Mme Aude OLIVIER (DEAL)
- Mme Josée Llyan LABONNE (Conseil Général)
- M. Sophie LE LOC'H (ONF)
- Mme Gaëlle HIELARD (ODE)
- M. Bruno VINCENT (PNRM)
- M. Patrice LAUNE (PNRM)
- M. Marie-Michèle MOREAU (CELRL)
- M. Jean-Valéry MARC (UAG)
- M. Gérald BRINGTOWN (Mairie du Robert)
- M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert)

Animation/organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- M. Ange LAVENAIRE (Président)
- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)

Impact Mer :

- Mme Mélanie HERTEMAN (Impact Mer)

Communication/organisation/retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)

1- Réactions sur les éléments de diagnostic

1.1. Dimensionnement des buses à proximité de la route nationale - Ouvrages

Le PNRM a écrit à la Région il y a quelques années, à propos de la nécessité de « buser » de manière plus importante ; le Conservatoire du littoral, de son côté, avait alerté la Région sur la problématique de continuité hydraulique et le sous-dimensionnement des buses actuelles, mais rien n'a été fait ; les buses sont bouchées en permanence. Elles ont été mises en place pour avoir une continuité d'évacuation de l'eau avec le canal en amont, pas pour faire le lien hydraulique entre les deux parties de la forêt marécageuse.

M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert) s'interroge sur la disponibilité de données indiquant d'éventuelles modifications topographiques qui auraient pu intervenir, suite à un épisode cyclonique ou sismique ; en effet, un mouvement de terrain pourrait favoriser le colmatage des buses. Pour Mme Mélanie HERTEMAN (Impact Mer), le colmatage est essentiellement dû au manque d'entretien.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) se demande si un changement trop radical du système de buses ne va pas poser un problème au niveau de l'écosystème et de la forêt ; elle pense préférable d'agir progressivement, par exemple par un curage des buses. L'État pourrait écrire à la Région pour lui rappeler que l'entretien est obligatoire.

Pour Mme Mélanie HERTEMAN (Impact Mer), il suffit probablement de repositionner les buses.

M. Patrice LAUNE (PNRM) pose la question de la remontée de la lame salée ; une remontée se fait dans ces forêts marécageuses, avec peut-être un gradient différent sur la partie en amont et la partie en aval de la route. Mme Mélanie HERTEMAN (Impact Mer) explique qu'il n'y a pas de différence entre l'amont et l'aval en termes de salinité.

M. Bruno VINCENT (PNRM) estime que certains ouvrages doivent être revus pour permettre la continuité écologique, notamment sur le quartier Tracée.

1.2. Transport sédimentaire

M. Patrice LAUNE (PNRM) estime intéressant d'évaluer l'importance du transport sédimentaire et de faire une étude de courantologie. Mme MARIE-LOUISE répond qu'il y a cinq points de mesure des sédiments dans la baie du Galion et que ce sujet est traité dans le cadre de l'étude 6, confiée à Impact Mer. M. Matthieu GROSJEAN explique qu'il est peu probable que le Contrat de rivière du Galion aille jusqu'à

l'étude des courants marins, sauf si l'un de ses partenaires est volontaire pour porter ce type d'étude ; le domaine d'action du Contrat de rivière est le bassin versant, et la dispersion de la pollution en dehors de la baie du Galion n'est pas dans ce domaine d'action.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) explique que l'Ifremer travaille sur un modèle de courantologie et de transport sédimentaire dans les baies. Ce modèle pourrait peut-être être utilisé sur la baie du Galion. Il serait intéressant de remettre l'Ifremer dans la boucle.

1.3. Connaissance et études

Les entretiens avec les pêcheurs, les locaux, les anciens, sont très importants pour mieux connaitre les fonctionnements anciens des cours d'eau. Le Contrat de rivière a un rôle à jouer en la matière.

M. Patrice LAUNE (PNRM) demande si une étude pourrait être lancée sur l'avancée des activités artisanales liées à la forêt marécageuse, depuis les années cinquante ou soixante.

La DIREN a des données récentes concernant l'évolution de la zone du Bac sur le milieu.

M. Matthieu GROSJEAN explique qu'une base de données (« Référentiel des obstacles à l'écoulement ») a listé un certain nombre de seuils, gués, ponts susceptibles de poser des problèmes de continuité écologique. Une douzaine d'ouvrages était ainsi recensée sur le bassin-versant du Galion, dont cinq semblent particulièrement préoccupants ; cet inventaire n'est pas exhaustif. Des pêches en amont et en aval de ces obstacles ont été réalisées, afin d'observer d'éventuelles différences de peuplement amont/aval et de quantifier l'impact du seuil sur le franchissement des espèces. L'analyse des résultats n'est pas encore disponible.

1.4. Autres sujets abordés

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) indique que les indicateurs utilisés pour le rapportage à l'Europe (Directive Cadre Européenne sur l'eau) ne sont pas adaptés, engendrant des déclassements de masses d'eau non justifiés. Lorsque les nouveaux indicateurs biologiques seront validés, début 2014, il faudra effectuer le classement pour le Galion et travailler davantage sur le classement en termes de biologie que de chimie. Rappelons que les masses d'eau sont classées en 5 catégories : elles sont de cours d'eau (rivières), de plans d'eau (lacs), de transition (estuaires), côtières (marines le long du littoral) ou souterraines.

En termes d'hydro morphologie, il y a peut-être des seuils à effacer ou à aménager pour permettre la dévalaison et la montaison des espèces présentes ; cela va dans le sens de la demande de l'Europe. L'Office de l'Eau peut accompagner financièrement les travaux de ce type.

M. Jean-Pierre GOUT (DEAL) explique que la DAAF et la DEAL sont en cours de construction de mesures « corridor écologique » dans le cadre du SRCE[1] ; ce travail doit être finalisé pour avril 2014 ; le Contrat de rivière permettrait de solliciter les différentes personnes susceptibles d'être intéressées par ces mesures, pour les inciter à les utiliser.

2- Propositions d'orientations et pistes d'action

2.1. Reconquérir la qualité des milieux aquatiques et les bonnes conditions du développement des écosystèmes

a. Restaurer les continuités écologiques

M. Matthieu GROSJEAN retient un travail sur les ripisylves, complété par un travail plus transversal sur les haies et corridors. Les mesures agro-environnementales seraient un outil.

M. Patrice LAUNE (PNRM) estime qu'il faut insister sur le problème de la restauration des berges. Sur la rivière La Manche, des études ont été menées pour tenter d'éradiquer les bambous, qui ne sont pas stabilisateurs des berges. Ces études visent à les remplacer par des espèces d'arbres ou d'arbustes naturellement présents dans les ripisylves, ayant un tissu racinaire plus important et n'étant pas sujettes au déchaussement. Aucun retour d'expérience n'est disponible, puisque les opérations n'ont pas encore été réalisées ; elles sont prévues pour 2014. Le PNRM, maître d'ouvrage des travaux, est à la recherche de financements auprès de la Région, de l'État, voire de l'Europe ; cette opération se fera en partie par le biais d'un chantier d'insertion, en plus de voies plus traditionnelles.

b. Pouvoir de sanction

M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert) demande si des mesures sont prévues pour renforcer le pouvoir de sanction. La sanction passe nécessairement par des décisions politiques, ce qui ne lui semble pas efficace.

M. Marie-Michèle MOREAU (CERLR) explique qu'il existe une possibilité de commissionnement des agents. Il suffit que la commune désigne des personnes au sein de son effectif, qui accepteraient d'assurer la mission de garde du littoral.

Certaines communes ont accepté que des agents reçoivent ce commissionnement pour avoir des missions de police. Par ailleurs, d'autres agents, non reliés au maire, peuvent intervenir.

M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert) estime intéressant de voir dans quelle mesure il est possible de fédérer les différentes structures, afin que des agents assermentés, autres que communaux, puissent agir ensemble de façon ponctuelle, de telle sorte que l'influence politique ne freine pas l'action de sanction.

M. Patrice LAUNE (PNRM) et M. Francis MARGUENAT (ONEMA) précisent qu'il existe un autre frein au niveau du Parquet, les questions environnementales n'étant pas jugées prioritaires.

M. Jean-Valéry MARC (UAG) soulève un problème de perception de la fonction de police de l'environnement : les agents ne sont pas pris au sérieux.

M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert) indique que sur le Robert, les agents ont un uniforme reconnu et qu'un travail de communication a été mené. Ce travail a porté ses fruits : désormais, même s'il n'y a pas d'agent, les gens repartent avec leurs déchets.

c. Rétablir les continuités hydrauliques : forêt marécageuse

Mme Marie-Michèle MOREAU (CELRL) explique que la forêt marécageuse bénéficie d'une mesure de protection : il s'agit de l'arrêté de protection de biotope, qui fait l'objet d'un suivi en termes de police. Le Conservatoire du littoral souhaite s'inscrire dans un projet de protection foncière pour tenter d'améliorer les problèmes de continuité hydraulique de cette forêt. Elle préconise que le Conservatoire devienne l'interlocuteur auprès de la Région ; mais il doit être habilité à le faire et la responsabilité doit donc lui être transférée. La demande est en cours et pourrait aboutir début 2014. La première étape est une demande d'avis formulée auprès des services concernés : DEAL, PNRM, membres du Conseil de rivage. Ces services ont émis un avis favorable.

L'État, propriétaire, confierait la responsabilité de la forêt marécageuse au Conservatoire du littoral, en lui affectant le domaine public maritime correspondant, puisque c'est sa mission d'assurer la protection et la restauration des milieux. Le Conservatoire serait alors porteur de toutes les actions mises en œuvre sur cet espace et pourrait déléguer la gestion à ses partenaires habituels (PNRM, ONF). Il pourrait par exemple porter l'action concernant la route nationale auprès de la Région.

Pour M. Matthieu GROSJEAN, il serait intéressant que la Présidence du Comité de rivière formalise les choses auprès de la Région - cette dernière fait partie des partenaires du Contrat de rivière-, afin de l'associer directement à la mise en œuvre de l'action.

d. Proposition de candidature à un appel à projets

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) émet l'idée d'inscrire la zone du Bac dans un appel à projets scientifiques lancé par l'ONEMA et intitulé : « *Pollutions urbaines et solutions innovantes* ». En effet, l'ONEMA finance avec les Agences de l'eau en métropole un appel à projets sur cinq ans, avec diagnostic ; la finalité est de mettre en place une solution innovante pour diminuer les pollutions urbaines. Mme Gaëlle HIELARD se renseigne pour savoir si les DOM peuvent entrer dans ce cadre. Le Contrat de rivière pourrait être l'interlocuteur sur un tel appel à projets ; les dossiers sont à déposer avant le 4 novembre. M. Matthieu GROSJEAN propose un portage par la CCNM, la commune de Trinité ou la CCI.

2.2. Assurer la gestion et le suivi des milieux

Concernant la gestion de la réhabilitation des berges, Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU) explique que la société Gravillonord, qui exploite les carrières de Petit Galion et de La Digue, dans son projet de transférer les activités de la carrière de Petit Galion à La Digue, va devoir réaménager toute la piste d'accès et qu'elle prend en compte dans son projet la réhabilitation des berges. Comme pour La Manche, une réflexion est menée sur le fait de supprimer les bambous et de réintroduire des plantes endémiques.

M. Patrice LAUNE (PNRM) attire l'attention sur la différenciation à faire entre plantes indigènes et plantes endémiques, la réintroduction des premières étant préférable.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) indique que dans la convention partenariale ONF - PNRM, une ligne budgétaire est réservée à la restauration des berges ; les sites n'ont pas encore été définis. Les opérateurs seraient le PNRM et l'ONF, avec un financement par l'Office de l'eau.

2.3. Éduquer et sensibiliser

M. Patrick CATHERINE (Mairie du Robert) estime intéressant d'inclure dans le programme scolaire une partie spécifique aux espèces (faune et flore) qui existaient en Martinique et aux pratiques qui ont eu cours. En effet, auparavant, il n'y avait pas autant de pression anthropique et certaines pratiques sont peut-être à remettre au goût du jour, de manière à continuer de préserver le patrimoine. Mme Gaëlle HIELARD (ODE) répond que des programmes de sensibilisation existent, mais qu'ils peuvent être davantage développés. L'ONF et le Conservatoire du littoral y travaillent.

3- Synthèse

M. Matthieu GROSJEAN liste quelques éléments de synthèse à retenir :

- le diagnostic présenté met en avant à la fois la richesse et la fragilité des milieux, soumis aux actions humaines ; le diagnostic est partagé, même s'il reste des éléments à creuser et des thématiques à approfondir ;
- la forêt marécageuse est un enjeu fort ; le Conservatoire du littoral pourrait être le porteur des actions sur le sujet, en lien avec les autres structures ;
- le problème n'est pas récent, il est identifié depuis très longtemps. Ceci remet en évidence le point noté au cours de l'atelier, de la « perte de mémoire » et du travail qui doit être fait à travers le Contrat de rivière pour faire perdurer le savoir et les connaissances ;
- une action doit être menée sur les ripisylves, notamment à travers des mesures agro-environnementales, grâce à un portage DAF/DEAL, et un programme d'actions plus global avec les différents gestionnaires. Ceci sous réserve de régler les problèmes juridiques de propriété et d'articulation avec les services de l'État (enlèvement des bambous, restauration des berges avec des espèces indigènes au système racinaire traçant, pas d'enrochement) ;
- pour l'aménagement et l'effacement des seuils, il existe des possibilités de financement par l'Office de l'eau, peut-être par l'ONEMA. Il faut faire attention aux aménagements qui peuvent être proposés, par rapport au contexte métropolitain et à ce qui peut être répliqué ici ; une passe à poissons peut être davantage un obstacle qu'un facilitateur ;
- la zone du Bac est un gros point noir ; un regard est nécessaire sur le passé, pour détecter d'une part le « grignotage » qui a pu avoir lieu ces dernières années sur les espaces naturels alentour, d'autre part les effets du ruissellement ; enfin, il faut étudier ce qui se passe aujourd'hui avec l'appel à projets scientifiques lancé par l'ONEMA ;
- l'importance du volet répressif ; il faut sensibiliser, éduquer, arriver à coordonner les actions de police entre les gardes du littoral, les brigades de l'environnement, les services de l'ONEMA/ONCFS, la gendarmerie, la police municipale ;
- l'utilité de continuer d'acquérir de la connaissance ; mieux connaître, c'est mieux agir.

ATELIER 4

COMMENT AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS, LES ACCÈS À LA RIVIÈRE ET VALORISER LE PATRIMOINE ?

Atelier n° 4 : « Comment aménager les espaces naturels, les accès à la rivière et valoriser le patrimoine ? »

Participants à l'atelier :

- M. Claude JEANNET (SMITOM)
- Mme Marie-Claire PARSEMAIN (Conseil général)
- M. Bruno VINCENT (PNRM)
- M. Emmanuel SUTTER (DAAF)
- M. Philippe VOURCH (Denel)
- M. Henri BURNET (Exploitation horticole)
- Mme Sylvie LE LOC'H (ONF)
- M. Alban GILLET (ONF)
- M. Patrick VOLTINE (Comité de la randonnée pédestre)
- M. Serge LANDRY (Sucrerie du Galion)

Animation/organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- M. Pierre-Yves LAURENCE (Directeur Général Adjoint Aménagement Transport et Environnement)
- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)
- M. Matthieu NOWAK (EGIS EAU)

Communication/organisation/retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)
- Mme Aurélie MINNE (PUBLICARA)

1- Réactions sur les éléments de diagnostic

1.1. Randonnée

Le SLNA est un sentier de randonnée qui part du Robert et permet de remonter jusqu'à Basse-Pointe, en passant par le littoral. Une dernière tranche de ce sentier reste à mettre en œuvre, notamment la traversée de certaines rivières, dont le Galion ; pour l'instant, la traversée de celle-ci se fait au niveau de l'usine, mais il n'y a pas encore d'autorisation de créer un ouvrage. Un premier projet consistait à réaliser une passerelle sur la rivière, mais ce projet était coûteux. Une autre solution était de remonter au niveau du pont sur la nationale et d'accrocher une passerelle, ce qui était moins onéreux. Mais cette proposition a été refusée par le Conseil régional pour des raisons de sécurité sur le pont. M. Pierre-Yves LAURENCE (CCNM) explique que les passerelles suspendues pourraient représenter une solution. Par ailleurs, il serait possible de raccorder plusieurs itinéraires.

Le Comité de la randonnée pédestre organise des animations sous forme de promenade. La randonnée est un moyen de sensibiliser la population à l'environnement et de valoriser un patrimoine.

Pour transformer un chemin (non balisé) en sentier de randonnée (balisé avec une mise en sécurité de certains passages), le point de départ peut être une proposition émanant d'une structure comme la CCNM envers les communes concernées. Une étude foncière est alors nécessaire pour connaître les propriétaires des terrains traversés, puis une étude de faisabilité est effectuée, afin d'aboutir à une autorisation.

L'aménagement des berges des rivières est une base pour la pratique de la randonnée et c'est également une manière de lutter contre les crues.

M. Pierre-Yves LAURENCE (CCNM) juge utile d'avoir un recensement des parcours intéressants sur la zone ; le Comité de randonnée, l'ONF et le PNRM peuvent participer à cette action.

M. Henri BURNET explique que dans le cadre du village « Bô la riviè », une randonnée est possible : elle permet de découvrir la richesse de la faune, de la flore, la géologie, etc…

Mme Marie-Claire PARSEMAIN (Conseil Général) explique que le Conseil Général a une compétence financière sur les itinéraires de promenade et de randonnée pédestre, tandis que la compétence technique appartient à l'ONF. Le Conseil Général de la Martinique participe à la réflexion sur les investissements à engager et au choix des options. Le coût de l'entretien des sentiers varie entre 1 800 et 3 000 euros du kilomètre par an. Un certain nombre de sentiers sont entretenus au titre du PDIPR[1] et ils répondent à des normes. En parallèle, les communes peuvent développer des sentiers en collaboration avec les acteurs du Contrat de rivière.

Dès la création d'un sentier, il est indispensable de penser à son entretien. La qualité des sentiers demande une implication de tous les acteurs.

M. Serge LANDRY (Usine du Galion) explique qu'au niveau de la sucrerie, il existe un projet de développement touristique. Pour le canal en revanche, rien n'a été développé. Auparavant, des randonnées étaient organisées, mais ce n'est plus le cas, certaines portions étant dangereuses.

M. Bruno VINCENT (PNRM) signale que l'Office du tourisme de Trinité organise souvent des randonnées dans le secteur.

1.2. Autres activités

M. Philippe VOURCH (Denel) indique que lorsque Dominique de VILLEPIN était Premier ministre, 500 projets ont été labellisés « pôle d'excellence rurale » en France, dont 2 en Martinique, au Gros Morne :

- le projet Denel/CCNM/Association des vergers et jardins tropicaux/Ville du Gros Morne sur la valorisation et la transformation des fruits tropicaux ;
- le projet Conseil général/Burnet sur l'horticulture.

Ces projets pourraient être valorisés dans le cadre du Contrat de Rivière.

Par ailleurs, il déplore que les Jardins du Gros Morne soient laissés à l'abandon. Ce jardin des plantes utiles, magnifique projet, a peut-être été surdimensionné par rapport aux capacités de la commune.

L'usine Denel n'est pas encore ouverte au public, car cela demande un travail de sécurisation et une organisation assez lourde ; ce n'est pas une action prioritaire pour le moment pour M. VOURCH. Toutefois, il lui semble intéressant d'organiser un projet autour du fruit (usine, vergers, plantations), même s'il ne sait pas encore comment aborder ce projet.

Un travail est en cours entre Denel et l'Association des vergers et jardins tropicaux, pour faire connaître la filière fruits à la Martinique et ouvrir le site sur une journée en 2014, avec visite de l'usine, des ateliers, des vergers, tout ceci en présence d'agriculteurs.

Une étude avait été menée concernant la Route des fruits ; M. Bruno VINCENT indique que ces éléments pourraient servir pour le projet Denel.

Le CVO (SMITOM) a en projet de devenir une vitrine en termes d'information du public et de sensibilisation à la gestion des déchets.

1.3. Environnement - pêche - accès à la rivière

Les rivières doivent être utilisées, car leur non-utilisation conduirait à leur destruction. Sur le village « Bô la riviè », le nombre de visiteurs par jour est passé en quelques années de 0 à 400 : le Martiniquais profite donc encore de la rivière. Il a une relation particulière avec cette dernière ; l'histoire de la Martinique est bâtie autour de ses rivières. Il y a eu une sorte de rejet de la rivière à une période et il s'agit désormais de la réintégrer dans la vie quotidienne, avec sa portée culturelle, sociale et économique.

M. Henri BURNET (Exploitation horticole) explique que les 100 premiers mètres du site comptaient sept porcheries en 2007 ; les pêcheurs de rivière avaient abandonné la pêche sur la zone, en raison de ces porcheries. Une bataille a été menée et gagnée contre ces installations et désormais, les activités de baignade et de pêche sont de nouveau possibles.

M. Patrick VOLTINE (Comité de la randonnée pédestre) remarque que lorsque l'on interdit une pratique qui était auparavant autorisée, il y a une tendance à dégrader les choses. Ainsi, avec l'interdiction de la pêche, il existe un risque de dégradation de la rivière. M. Emmanuel SUTTER (DAAF) répond que la pêche est interdite sur la zone pour des questions de santé publique. Une sensibilisation de la population serait donc nécessaire.

Madame Danielle MARIE-LOUISE (Contrat de Rivière du Galion) ajoute que les chercheurs n'ont pas encore trouvé le moyen de remédier aux problèmes du chlordécone ; un deuxième plan chlordécone est en cours et le bassin-versant du Galion y est intégré, notamment le sous-bassin-versant de la Digue. Le Contrat de rivière participe au comité de pilotage du Plan chlordécone II.

M. Alban GILLET (ONF) évoque les têtes de bassin, zones en amont, et leurs problématiques écologiques. Il faut prévoir la mise en place d'une réserve biologique pour la préservation des milieux et tenir compte des enjeux liés aux périmètres de captage : les activités doivent être limitées dans ces zones. Le problème doit être considéré en amont, car même la randonnée peut poser quelques problèmes sur ces zones.

1.4. Intérêt d'un Contrat de rivière

L'État est responsable de l'entretien des rivières mais il peut déléguer cette responsabilité aux collectivités. Mme Marie-Claire PARSEMAIN (Conseil général) se demande s'il existe un intérêt à déléguer cette responsabilité aux communes.Il est toujours plus simple de mettre en place quelque chose sur un espace public. En revanche, le Contrat de rivière permet de réunir les acteurs, afin qu'ils s'entendent en cas de foncier privé ; il est alors plus facile pour des structures comme DENEL ou

l'usine du Galion d'obtenir un consensus, afin de mener à bien des projets intéressants sur le plan de la valorisation du patrimoine et de leur production.

M. Matthieu GROSJEAN explique que différents éléments s'imbriquent : la responsabilité de l'État dans l'entretien du cours d'eau et la responsabilité des propriétaires riverains dans l'entretien des berges et ouvrages. La question de la possibilité de transfert aux collectivités se pose. L'objectif du Contrat de rivière est de fédérer les différents acteurs, mais de laisser à chacun ses parts de responsabilité.

M. Henri BURNET (Exploitation horticole) attend surtout un suivi et un accompagnement pour la mise aux normes par les acteurs concernés, de leurs activités de loisirs et de leurs installations, dans le cadre du Contrat de rivière.

1.5. Autres sujets : problématique des bambous

M. Claude JEANNET (SMITOM) explique que le SMITOM a investi dans de nouveaux équipements et qu'il propose de réaliser un test pour voir si les nouvelles machines peuvent traiter le bambou. Cette plante n'a pas d'intérêt en termes de compost, mais le CVO se veut être le lieu de traitement du bois : il a mis en place une filière bois biomasse.

Le Contrat de rivière pourrait mener une action pour inciter les acteurs, lors du nettoyage des abords de la rivière, à déposer les déchets végétaux au SMITOM.

Même en le brûlant, passé un certain temps, le bambou repousse ; il s'agit d'une plante invasive. En déracinant le bambou au niveau des berges, d'autres problématiques risquent de se poser, telles que la fragilisation des berges. Plutôt que de tenter de l'éradiquer, il est peut-être préférable de chercher à l'utiliser davantage.

2- Propositions d'orientations et pistes d'action

2.1. Développer les activités autour des milieux naturels et de la rivière

a. La pêche

La pêche est interdite par arrêté préfectoral pour des raisons de santé publique ; toutefois, le *no-kill* peut être une façon de faire découvrir l'activité, notamment aux scolaires et de transmettre les techniques traditionnelles, par exemple sur des sites déjà dédiés au tourisme.

b. La baignade

Pour M. Henri BURNET (Exploitation horticole), les Martiniquais renouent progressivement avec la baignade en rivière. Il faut entretenir la rivière et la rendre accessible. Par ailleurs, une action d'information est nécessaire pour que les gens comprennent que la rivière leur appartient et qu'elle doit être respectée.

Ouvrir un site à la baignade suppose que des mesures soient réalisées pour pouvoir affirmer que la qualité de l'eau est conforme aux normes de baignade. Monsieur Burnet souligne qu'un contrôle est réalisé par l'Office d'hygiène départemental.

c. La chasse

Mme Sylvie LE LOC'H (ONF) indique que les associations de chasse ont des baux et payent des redevances à la DEAL. Sur le périmètre de leur lot de chasse, elles doivent assurer l'entretien, gérer les accès et signaler les problèmes à la DEAL ou à l'ONF. Ces baux seront renégociés en 2014.

3- Synthèse

M. Matthieu GROSJEAN liste quelques éléments de synthèse à retenir :

- il existe quelques sentiers de randonnée, mais surtout un fort potentiel de chemins, qui relient quasiment tous les monuments à valeur historique ou culturelle présents sur le bassin-versant ;
- il est intéressant d'ouvrir un sentier de randonnée, mais il ne faut pas oublier son entretien, extrêmement coûteux et le fait que le foncier est la clef de la réussite de ces projets. Il y a un gros effort à faire sur le foncier privé ;
- la valorisation du patrimoine culturel est aujourd'hui insuffisante, mais il existe un véritable enjeu, notamment autour des canaux, avec un potentiel de découverte autour du canal du Galion ; l'usine ne peut pas agir seule, car les terrains appartiennent à l'EAG (Exploitation Agricole du Galion) ; le Contrat de rivière a un rôle à jouer pour réunir ces acteurs afin qu'ils travaillent ensemble sur ces sujets ;
- en ce qui concerne le patrimoine industriel ou agroalimentaire, on relève autour de l'usine de Denel des activités potentielles qui, avec un bon accompagnement, pourraient être envisageables ;

- la pêche est interdite pour des raisons sanitaires sur tout le bassin-versant, mais malgré cela, cette activité reste très présente ; il y a un enjeu autour du chlordécone et de ce qui pourrait ou non être développé autour de la pêche, en termes de découverte ou de transmission de savoir. Cependant, autoriser la consommation humaine est impensable en l'état, sur le bassin versant de la rivière du Galion ;
- l'accessibilité à la rivière est très importante pour y faire revenir la population, avec un principe de réappropriation des milieux. Il faut que tout le monde comprenne l'intérêt des rivières et des milieux aquatiques, c'est un bon moyen de les préserver. En revanche, l'accessibilité ne doit pas se faire partout : il faut notamment éviter la présence des promeneurs autour des points de captage utilisés pour la production d'eau potable ;
- il faut étudier ce qui existe en zones de baignade sur le bassin-versant et ce qui peut être développé dans le respect des normes ;
- le village *Bô la riviè* est une activité qui fait d'importants efforts de mise aux normes au fur et à mesure, mais un accompagnement serait nécessaire pour pérenniser l'activité.

ATELIER 5

QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION DE GESTION DU RISQUE INONDATION METTRE EN PLACE SUR LE BASSIN VERSANT ?

Atelier n° 5 : « Quelles actions de prévention et de gestion du risque inondation mettre en place sur le bassin-versant ? »

Participants à l'atelier :

- M. Renaud SAINT-CYR (Conseil Général)
- M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion)
- M. Cyril RUBAN (Albioma Galion)
- M. Augustin LINISE (Association de riverains)
- Mme Maryse EUPHRASIE (Association de riverains)
- M. Philippe VOURCH (Denel)
- M. Eddie VALENCE (Exploitation Malgré Tout)
- M. Yannick MAURANE (ONF)
- M. Gilles HAMMAIDE (DEAL)
- M. Christophe PACO (Mairie de Trinité)

Animation/organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)

Communication/organisation/retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)

Le 5 mai 2009, a eu lieu un événement majeur en Martinique, sur le plan climatique : une inondation tout à fait exceptionnelle qui a entièrement paralysé l'île pendant plus de 12 heures et a provoqué de très gros dégâts et deux morts. Un film, réalisé par l'exploitation agricole du Galion, est projeté en début d'atelier pour illustrer les dégâts recensés dans la zone du bassin-versant.

1- Réactions sur les éléments de diagnostic

1.1. Retour d'expérience - travaux menés

M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion) indique que suite à ces événements, il y a eu jusqu'à 1,70 mètre d'eau dans l'usine, engendrant un arrêt de la production durant trois semaines et 1,3 million d'euros de dégâts matériels.

M. Cyril RUBAN (Albioma) explique que le site a lui aussi été inondé, alors qu'il est surélevé de plus d'un mètre par rapport à la sucrerie ; de ce fait, la centrale a été arrêtée. Albioma est producteur d'électricité, pas distributeur ; sa place est stratégique, dans la mesure où elle peut fournir toute l'électricité dans le Nord Atlantique ; EDF peut, en effet, séparer son réseau et demander à Albioma d'alimenter toute cette partie de l'île. L'activité a été arrêtée pendant un mois, engendrant plusieurs millions d'euros de pertes. Il existe peu de moyens d'éviter ces inondations. Le site est facilement inondable ; en avril 2013, il a d'ailleurs fallu l'évacuer d'urgence.

A terme, une digue sera construite et protégera la sucrerie, la centrale actuelle et la future centrale. Pour cette construction, il est tenu compte de la montée du niveau de la mer. Dès réception des autorisations, soit début 2014, le projet pourra être mis en œuvre. Il devrait également avoir une influence bénéfique pour toute la zone du Bac.

M. Philippe VOURCH (Denel) indique que, depuis neuf ans qu'il est chez Denel, il y a eu trois événements climatiques importants. Grâce aux travaux effectués par la société, notamment la déviation des réseaux afin de faciliter l'écoulement des eaux, les impacts de ces événements vont en diminuant ; désormais, l'usine est en sécurité, même s'il demeure un risque de débordement au niveau du pont de la Tracée, avec potentiellement une dizaine de centimètres d'eau dans les locaux : l'usine est en effet en contrebas du pont. Le coût des travaux s'est élevé à environ 150 000 euros.

M. Gilles HAMMAIDE (DEAL) est surpris des éléments qui ont été pris en compte dans le dossier. Il les trouve très bas par rapport à ce qui se pratique habituellement ou par rapport aux études de Météo France, notamment celle de 2001 sur l'évaluation du risque lié aux surcotes cycloniques dans les Antilles françaises. L'idée est de réfléchir sur la gestion de crise en cas d'événement qui dépasse la norme centennale, norme retenue pour les PPR[1]. Il serait intéressant de calculer l'avantage coût/bénéfice entre ce qui pourrait être investi et les pertes éventuelles.

1.2. Avoir une vision globale - clarification des rôles

M. Renaud SAINT-CYR (Conseil Général) estime qu'il ne faut pas déplacer le problème et que construire une digue ne permet aucunement de réduire la quantité d'eau ; il faut avoir une vision globale du problème.

M. Philippe VOURCH (Denel) indique que la vision globale relève justement des institutionnels, car les chefs d'entreprise ont forcément une vision limitée à leurs intérêts.

M. Matthieu GROSJEAN explique que pour tout aménagement en zone inondable, il existe depuis 2004 une obligation réglementaire de faire une étude d'aménagement globale, en tenant compte de tous les effets des travaux de protection. Les services de l'État ont pour mission de récupérer tous les projets d'aménagement du bassin-versant et d'en faire la synthèse.

M. Christophe PACO (Mairie de Trinité) souligne le manque de moyens des villes pour agir. Il estime par ailleurs qu'il faut préciser les compétences de chacun dans ce domaine, car les citoyens ont des difficultés à savoir à qui s'adresser.

M. Philippe VOURCH (Denel) ajoute qu'il faut clarifier les rôles entre la police de l'eau et la DEAL.

M. Gilles HAMMAIDE (DEAL) signale que la « mémoire » est importante et il pose la question des repères de crues, obligation faite aux communes et fixée par le code de l'environnement depuis 2005. Il faut organiser la connaissance humaine et recueillir les expériences, car ces données sont utiles pour effectuer les modélisations hydrauliques.

1.3. Curage des rivières

M. Augustin LINISE (Association des riverains) constate, par rapport aux années soixante, une dégradation du curage de la rivière ; cette dégradation est responsable de la montée des eaux. Il signale que les habitants du quartier souhaitent ce curage. Pour M. Philippe ANDRE (Sucrerie du Galion), le curage des rivières est un vrai sujet, sur lequel il faut se pencher. M. Christophe PACO (Mairie de Trinité) déplore la disparition du métier de « canalier ».

M. Philippe VOURCH (Denel) accepte d'entretenir la parcelle sur laquelle est implantée l'entreprise ; mais il considère qu'un travail pourrait être fait avec les collectivités, pour réfléchir à la gestion des rivières en globalité.

2- Propositions d'orientations et pistes d'action

2.1. Ralentir le débit de l'eau

M. Yannick MAURANE (ONF) signale que les dégâts sont liés, non seulement à la hauteur des eaux, mais également à la vitesse de crue. L'homme ne peut pas influer sur la quantité d'eau de pluie, en revanche l'arrivée de l'eau sur les zones à enjeux peut être étalée dans le temps. L'ONF travaille à limiter la vitesse de l'eau dans les cours d'eau en contrôlant les boisements, la forêt ayant un effet tampon ; le génie biologique peut permettre d'améliorer la situation à bas coût.

2.2. Droits à inondation

M. Gilles HAMMAIDE (DEAL) évoque la question des zones d'expansion de crues ainsi que le sujet des indemnisations en cas de pertes et dégradations. Il n'est pas certain de trouver des terrains dédiés aux zones d'expansion de crues dans la zone cultivée concernée, en l'occurrence la plaine du Galion. Il considère qu'il faut trouver des solutions à bas coût : la réinstauration du métier de « canalier » pourrait en être une.

2.3. Information et système d'alerte

Le Conseil Général a mis en place un système d'alerte de crue sur un certain nombre de routes départementales ; ce système est organisé en fonction des grands bassins-versants.

Sur le site du Conseil général, il existe une carte avec le repérage de toutes les stations limnimétriques ; on peut y voir, à intervalles de 30 minutes, l'évolution des hauteurs d'eau sur les différents bassins-versants.

M. Renaud SAINT-CYR estime que la population n'est pas informée des dangers de la rivière ; il faudrait une information basique et simple sur les inondations, sur le modèle de celle faite pour les cyclones ou les séismes.

Mme Maryse EUPHRASIE (Association de riverains) estime que la population n'accorde pas une grande attention aux alertes de Météo France.

M. Gilles HAMMAIDE (DEAL) indique qu'en métropole, des services de prévision de crues ont été mis en place, à destination de la population, ce qui n'est pas le cas en Martinique. Le service central qui gère les inondations au niveau de l'État est venu récemment en Martinique pour étudier l'organisation de ce type de structures au niveau de l'île ; l'idée est de créer un système de veille hydraulique, avec une équipe de cinq personnes qui aura pour rôle d'informer et de préparer des scenarii d'inondation.

Il évoque également la directive inondation et sa phase de connaissance, qui a permis de définir des TRI (Territoires à Risques d'Inondation) : le Lamentin et Fort-de-France. Un PGRI (Programme de Gestion du Risque Inondation) doit, par ailleurs, être mis en œuvre : il définira les grandes orientations pour le département et il sera opposable.

M. Gilles HAMMAIDE cite quelques axes qu'il estime importants : l'information, l'éducation, la résilience (capacité d'une commune à se remettre en état suite à un événement) et la conscience du risque. Il insiste également sur la nécessité d'homogénéiser la signalétique et l'information. Par ailleurs, les touristes doivent être informés des risques, au même titre que les résidents.

Il est important de réfléchir à la mise en œuvre de PCA (Plans de Continuité d'Activités), pour indiquer comment il est possible de remettre les choses en place de façon minimale.

M. Philippe VOURCH (Denel) évoque le rôle de l'assureur et du courtier en la matière, car il lui semble important de montrer qu'une société a d'une part la capacité de repartir rapidement en cas d'événement majeur et qu'elle peut d'autre part mener une réflexion sur le sujet. Sa prime d'assurance en sera d'autant moins élevée. M. VOURCH explique à titre d'exemple les aménagements effectués récemment sur DENEL, comme la séparation en trois bâtiments distincts des matières premières, de l'usine et des stocks, pour mieux gérer une inondation ou un incendie.

Pour M. Yannick MAURANE (ONF), l'insuffisance des connaissances en matière d'ouvrages de protection en milieu naturel est un problème ; les ouvrages méconnus et pourtant utiles tels que les pièges à embâcles, ne sont pas entretenus. L'État a prévu des moyens sous la forme de missions d'intérêt général pour les DOM, notamment pour améliorer la connaissance de l'état des cours d'eau ; ces moyens sont assurés jusqu'en 2016, mais la Martinique n'a pas encore fait de demande pour les mobiliser.

Une convention pourrait être signée entre la CCNM et l'ONF pour réaliser cet inventaire des ouvrages de protection contre les crues, très important, sinon indispensable, pour le Contrat de rivière.

2.4. Problème du bambou

Le bambou est une graminée qui pose de gros problèmes. Il a été, et est encore parfois considéré à tort comme capable de maintenir les berges, alors qu'il s'agit en fait d'une plante invasive, qui, en cas de crue, crée des embâcles. Il existe une étude de l'ADEME, rendue publique le 23 septembre 2013, qui vise à trouver des solutions pour le rentabiliser, sachant que son élimination est coûteuse.

M. Yannick MAURANE (ONF) préconise plutôt la plantation d'autres espèces d'arbres. La DAAF élabore d'ailleurs actuellement une liste des espèces qu'il serait souhaitable de planter en bordure de rivière.

3- Synthèse

M. Matthieu GROSJEAN liste quelques éléments de synthèse à retenir :

- chacun est touché par les problèmes d'inondation, où qu'il soit sur le bassin-versant ;
- tous les riverains ont besoin, à un moment ou à un autre, de traverser le cours d'eau, que ce soit pour aller travailler ou pour un usage privé ; la problématique des accès est donc importante ;
- aujourd'hui, chacun a une vision à l'échelle de sa parcelle, mais il faut une vision globale pour avoir une logique d'entretien et d'aménagement cohérente entre les secteurs.

L'intervention doit se faire sur plusieurs volets :

- la prise en compte des évolutions climatiques et des niveaux marins ;
- l'information, qui est insuffisante en ce qui concerne les inondations ;
- la gestion de crise, en particulier pour la remise en activité et le rétablissement de l'accès aux secours ;
- l'amélioration de l'entretien des ouvrages servant à limiter les embâcles et les inondations ;
- l'entretien raisonné des berges et des cours d'eau ;
- la lutte contre les espèces invasives.

Mme Danielle MARIE-LOUISE (chargée de mission du Contrat de rivière du Galion/CCNM) complète l'intervention de M. GROSJEAN en indiquant qu'il y a un gros effort d'information à réaliser sur ce thème, sous un chapeau qui pourrait être : « Comment entretenir et préserver les ouvrages de protection contre les crues ? »

ATELIER 6

COMMENT IMPLIQUER LA POPULATION ET LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS DANS LE PROCESSUS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU BASSIN VERSANT ?

Atelier n° 6 : « Comment impliquer la population et les acteurs socioprofessionnels dans le processus de gestion environnementale du bassin-versant ? »

Participants à l'atelier :

- Mme Corinne PLANTIN (CAUE)
- Mme Sandrine FRANCISCO (Entreprises & Environnement)
- Mme Isabelle LISE (CCIM)
- Mme Gaëlle HIELARD (ODE)
- M. Augustin LINISE (Association de riverains)
- M. Philippe VOURCH (Denel)
- Mme Myriam MALSA (Conseil général)
- M. Eddie VALENCE (Exploitation Malgré Tout)
- M. Yannick MATHIEU (Association Educ Envi)
- M. Gérald BRINGTOWN (Mairie du Robert)
- M. AUGUSTINE (enseignant retraité au Lycée de Trinité)
- M. TANIK (enseignant au Lorrain)
- Mme Myriam RAFFIN (SMITOM)

Animation/organisation

CCNM (Structure porteuse du Contrat de Rivière du Galion) :

- Mme Danielle MARIE LOUISE (Chargée de mission/animation du Contrat de Rivière du Galion)

AMO : EGIS EAU :

- M. Matthieu GROSJEAN (EGIS EAU)
- Mme Jennifer GREMAUX (EGIS EAU)

Communication/organisation/retranscription :

- M. François BARBIER (MEDIA RELAIS)
- Mme Aurélie MINNE (PUBLICARA)

1- Point sur les actions existant en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

M. Yannick MATHIEU (Educ Envi) explique que l'association a travaillé notamment avec des élèves du primaire sur Petite Rivière Salée. Un travail est mené avec le PNR pour sensibiliser les scolaires à l'écosystème rivière, particulièrement sur la rivière Blanche, à Cœur Bouliki, et sur la Lézarde au Gros Morne. Différentes thématiques sont abordées : l'aspect sensoriel de la rivière, car l'enfant n'a pas la même perception de la rivière que l'adulte, la force de l'eau (érosion, inondation, quelle est la force de l'eau ?) et les aspects physico-chimiques (pollution).

M. Yannick MATHIEU explique avoir travaillé en métropole avec toutes les écoles d'un bassin-versant ; chaque école était impliquée pour devenir ambassadeur de sa rivière, les classes ont fait des études, avec un bilan mis en ligne auquel les autres écoles pouvaient accéder. Un bilan global a ensuite été effectué à destination de la communauté de communes et de l'Agence de l'eau de la région.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) explique qu'une grande partie de l'activité de l'ODE tourne justement autour de la sensibilisation et de la communication, avec :

- une communication institutionnelle (politique de l'eau, SDAGE, programme pluriannuel d'intervention…) ;
- une sensibilisation auprès des scolaires, avec une animatrice spécialisée (+ de 300 interventions sur l'année 2012) ;
- des partenariats financiers ;
- des conventions avec des associations ;
- des communications TV/radio (« Latitudes Caraibes ») ;
- un partenariat avec le Carbet des Sciences ;
- un site internet (internet est une porte d'entrée à ne pas négliger en termes de sensibilisation)
- le développement, en 2014, de films de 2 minutes intitulés : « La minute de l'eau », pour sensibiliser sur l'eau ;
- des animations pédagogiques, avec des mallettes adaptées aux âges (projet de conventionnement avec le réseau École et Nature pour adapter la mallette Ricochets aux particularités de la Martinique, partenariat avec le Conservatoire du Littoral pour financer un puzzle sur la mangrove, etc…) ;
- des plaquettes de communication sur l'assainissement et la façon de capter des aides ;
- une présence sur les grandes manifestations (Journée de l'eau, Tour des Yoles, etc…) ;
- le plan éco-phyto ;
- « alertes sécheresse » au cinéma…

Il n'y a pas eu d'action spécifique sur le Galion, hormis des animations dans les écoles.

Mme Sandrine FRANCISCO (Entreprises & Environnement) indique que l'association mène deux fois par an (une demi-journée), des actions de nettoyage de sites remarquables en invitant les entreprises à y participer. Le littoral est particulièrement choisi, à partir de recommandations de l'ONF, en essayant de faire en sorte qu'il y ait un intérêt touristique. Il existe, par ailleurs, un site participatif pour dénoncer les atteintes à l'environnement : www.aretesa.fr.

M. TANIK (enseignant au Lorrain) explique qu'en sciences naturelles, une partie du programme est axée sur l'environnement ; il ajoute qu'en cinquième, il traite de la respiration des espèces selon les conditions du milieu et qu'en quatrième, il étudie les risques géologiques. Il a travaillé avec ses élèves de cinquième sur le bassin-versant de la rivière Capot ; il s'agissait d'étudier l'action de l'homme sur le bassin-versant et de voir quel type d'agriculture y pratiquer ; les élèves ont également pu étudier différentes espèces.

Mme Corinne PLANTIN (CAUE) signale que le CAUE apporte des conseils aux particuliers et aux élus dans le domaine de l'assainissement. Le CAUE organise également des animations pédagogiques sur l'eau sous tous ses aspects. Enfin, une étude est en cours sur les fontaines. Mme PLANTIN propose de dédier un numéro spécifique de *La Mouïna* (revue du CAUE) à l'eau et d'y intégrer le Contrat de rivière.

M. Gérald BRINGTOWN (mairie du Robert) indique que la Ville du Robert communique à travers son bulletin municipal, avec des articles simples. Il y a une phase interactive d'échanges avec le grand public, notamment via le site web et le bulletin municipal.

Mme Isabelle LISE (CCIM) explique que la Chambre de Commerce et d'Industrie réalise une action de sensibilisation et de communication auprès des entreprises ; la dernière action a concerné les risques naturels, la submersion et le littoral. Une action a par ailleurs commencé, en partenariat avec l'ODE, sur l'assainissement en entreprise. L'idée est de mettre en place une convention avec l'Office de l'Eau pour sensibiliser les entreprises à la problématique de l'assainissement et les accompagner dans la mise en place de systèmes plus efficaces. La CCIM a également réalisé une étude des zones d'activité de toute la Martinique, avec un diagnostic de toutes ces zones. Actuellement, une réflexion porte sur la requalification des zones d'activité et la mise en place d'un label. La Lézarde et la Jambette sont deux zones prioritaires. La CCIM est également chargée, dans le cadre de l'appel à projets du Grand Saint-Pierre, de l'étude des zones de mouillage, pour évaluer leur faisabilité sur le Nord Caraïbe, tout en respectant l'environnement.

Enfin, la CCIM accompagne les entreprises qui souhaitent améliorer leur empreinte environnementale, en termes de mise aux normes ; ceci sur de nombreuses thématiques et en fonction de leurs besoins.

Mme Myriam RAFFIN (SMITOM) indique que leur communication est principalement orientée sur les déchets organiques ; le Centre de Valorisation Organique accueille ce type de déchets pour en faire du compost et de l'électricité à partir du biogaz. Des actions sont menées en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants au tri des biodéchets.

Le SMITOM accompagne également les collectivités et organismes dans leurs actions de communication liées à l'environnement.

Mme Myriam MALSA (Conseil général) indique que des actions de communication auprès des scolaires sont menées, via des partenariats, notamment avec le Comité de randonnée pédestre. Ces actions portent sur divers sujets comme la gestion de l'eau, le captage, ou la sensibilisation à la bonne gestion des déchets.

2- Propositions d'orientations et pistes d'action

2.1. Installer des panneaux

M. AUGUSTINE (enseignant retraité du Lycée de Trinité) constate qu'aux Antilles, les gens ont tendance à considérer la mer et la rivière comme des réceptacles de déchets. Il considère que nous n'avons envie de protéger quelque chose que lorsque nous le connaissons. Il faut des actions destinées au grand public pour améliorer la connaissance du milieu : il faudrait par exemple installer des panneaux en couleur représentant la flore et la faune de la rivière, indiquant ce que nous ne devons pas faire et expliquant comment protéger la rivière.

M. TANIK (enseignant au Lorrain) suggère de proposer aux élèves de faire des maquettes de panneaux ; il faut impliquer les écoles dans les démarches de prévention.

M. Yannick MATHIEU (Educ Envi) estime qu'il faut que les panneaux soient entretenus, car souvent ils sont à l'abandon. Il préconise d'en placer sur un chemin de randonnée, voire de créer une randonnée le long de la rivière, avec des panneaux à intervalles réguliers.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) signale que dans le cadre de la convention tripartite entre l'ONF, le PNRM et l'ODE, une action de panneautage va être développée, avec des panneaux généraux sur le milieu, mais également des panneaux plus ciblés sur la qualité de l'eau.

2.2. Sensibiliser et mobiliser

a. Les entreprises

Pour M. Augustin LINISE (Association de riverains), il est important que les entreprises arrêtent de déverser dans la rivière de nombreuses substances meurtrières pour la faune et la flore.

Mme Isabelle LISE (CCIM) indique que la CCIM mène des actions individuelles de sensibilisation sur le terrain auprès des entreprises, avec un diagnostic environnemental, des préconisations pour améliorer la gestion des déchets, ainsi que des actions collectives. Cette population étant très occupée, il faut des actions opérationnelles dont les résultats soient immédiats.

Mme Sandrine FRANCISCO (Entreprises & Environnement) rapporte qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages, depuis la fermeture de la décharge publique dans le Nord. La gestion des déchets par les « petits » professionnels pose un réel problème, car cette population est difficile à sensibiliser.

b. Les particuliers

Pour M. AUGUSTINE (enseignant retraité à Trinité), « le Martiniquais » ne se sent pas impliqué, ni dans le tourisme ni par la pollution ou les déchets. On l'a habitué à pouvoir se reposer sur les services ; il est déresponsabilisé.

c. Les élus

M. Eddie VALENCE (Exploitation Malgré Tout) pense qu'il faut mobiliser les élus et les politiques en général, car ils doivent donner l'exemple. Il faut réfléchir à un moyen de les impliquer.

M. AUGUSTINE (enseignant retraité à Trinité) approuve et propose de privilégier l'organisation de réunions entre la population et les élus dans les quartiers.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE), fait partager l'expérience de la consultation du public et de l'implication des usagers dans le cadre du SDAGE. Elle signale de bons résultats globalement, mais précise que les réunions publiques, pourtant annoncées en radio et avec des flyers joints aux factures d'eau, ont regroupé en moyenne seulement quatre usagers, face aux décideurs politiques en nombre et mobilisés. Il en ressort qu'il aurait fallu travailler davantage avec les comités de quartier, espaces publics de débats tout à fait appropriés pour recueillir des avis sur la gestion de l'eau en Martinique.

Les ambassadeurs bleus, jeunes étudiants en stage et formés pour aller à la rencontre du public sur tout le territoire martiniquais, ont complété le dispositif de la consultation qui sera à reconduire : elle a en effet obtenu le meilleur score national sur ce procédé d'enquête de proximité.

2.3. Sanctionner les pollueurs

M. Yannick MATHIEU (Educ Envi) prône le principe du pollueur payeur : il faut une police de l'eau efficace, car sensibiliser ne suffit pas.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) signale qu'il s'agit avant tout d'un problème de moyens : en effet, la police de l'eau compte trois personnes pour la Martinique.

2.4. Utiliser la voie artistique

Mme Corinne PLANTIN (CAUE) propose de sensibiliser les adultes par la voie artistique, le Martiniquais étant sensible à la musique. Il ne faut pas négliger non plus la théâtralisation.

Pour M. TANIK (enseignant au Lorrain), il est important d'utiliser le créole, car la population est alors plus attentive. Il faut prévoir des clips à passer à la radio et à la télévision et faire dire le texte par un artiste connu et apprécié.

M. Matthieu GROSJEAN rappelle qu'il y a quelques années, il y avait eu un concours de slam sur la thématique de l'environnement, en marge du forum autour du contrat de baie du Marin et de Sainte-Anne.

2.5. Visites et tourisme

M. Philippe VOURCH (Denel) estime intéressant de mettre en place des visites de la station d'épuration de l'usine DENEL, des cultures avoisinantes qu'ils utilisent pour leur production et de la rivière.

M. Yannick MATHIEU (Educ Envi) retient cette proposition pour la sensibilisation des scolaires.

M. AUGUSTINE (enseignant retraité au Lycée de Trinité) propose de rétablir le bac, ce qui permettrait aux touristes de se balader sur l'embouchure de la rivière du Galion, avec des explications sur l'usine du Galion, l'activité et l'utilité du bac.

2.6. Réintroduire des espèces

M. AUGUSTINE (enseignant retraité au Lycée de Trinité) propose d'organiser un événement autour de la réintroduction des espèces dans les rivières, si la qualité de l'eau le permet, puis d'effectuer un suivi.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) estime qu'il faut commencer par comprendre pourquoi l'espèce a disparu.

2.7. Organiser un concours photo

M. Matthieu GROSJEAN explique que l'idée d'un concours photo a émergé récemment : coup de cœur, coup de gueule.

Mme Gaëlle HIELARD (ODE) informe que l'Agence de l'eau Artois-Picardie a fait un calendrier des « pires sites ».

Mme Sandrine FRANCISCO propose qu'Entreprises & Environnement mène une action pour inciter les gens, via les réseaux sociaux, à poster leurs photos.

Mme Myriam MALSA (Conseil général) préconise de se rapprocher des cyberbases départementales.

3- Synthèse

M. Matthieu GROSJEAN liste quelques éléments de synthèse à retenir :

- on a tendance à se tourner vers les enfants pour l'éducation et la sensibilisation, car c'est la génération de demain, mais c'est loin d'être le seul public à cibler ; il faudrait peut-être ralentir dans ce domaine et orienter les actions à venir sur d'autres publics ;
- il ne faut pas rejeter la faute sur l'autre, car tout le monde a une part de responsabilité (élus, grand public, professionnels) ;
- il ne faut pas négliger le rôle des petites industries et de l'artisanat, public difficile à toucher.

Il retient parmi les pistes d'action :

- fédérer les écoles du bassin-versant et attribuer aux élèves le rôle d'ambassadeur de la rivière pour le tronçon qui les concerne ;
- prévoir une action musicale (clip), via un ambassadeur ou un parrain, personnalité reconnue dans le monde de la musique en Martinique ;
- un concours de maquettes ;
- un concours de photos ;
- mettre des panneaux sur les espèces présentes, mais en faisant attention à leur entretien.

Il note que la thématique des déchets et de l'assainissement est revenue régulièrement lors du débat ; il retient que les petites exploitations gèrent très mal leurs déchets.

Mme Danielle MARIE-LOUISE (chargée de mission du Contrat de rivière du Galion/CCNM) retient pour sa part qu'il serait possible d'organiser une visite de la station d'épuration de Denel. Elle ajoute qu'une campagne de sensibilisation touchant les petits agriculteurs, en cours de montage avec la FREDON et la CCNM, sera inscrite au programme d'actions du contrat de rivière.

GLOSSAIRE

Glossaire Synthèse atelier n°1

1 LDA
Le Laboratoire d'Analyses de la Martinique est le seul laboratoire agréé pour :
- le contrôle des aliments (agréments par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances),
- le contrôle des eaux (agréments par le Ministère de la Santé et par le Réseau National d'observation de la qualité du milieu marin).

2 ARF valormat
ARF propose sur l'ensemble du territoire une solution adaptée pour la gestion des déchets DIS et DTQD à travers une gamme complète de services et de prestations qui requiert un savoir-faire hautement qualifié.

3 ICPE
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
Les installations susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle "les installations classées pour la protection de l'environnement". Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet, les mesures de cette police administrative.

4 PPNU/PPNI
Produits phytosanitaires non utilisables
Produits phytosanitaires non identifiés

Glossaire Synthèse atelier n°2

1 MES
Matières en suspension
Particules fines en suspension dans une eau, soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels.

2 MISEN
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

3 DMB
Débit minimum biologique

4 BRGM
Bureau de recherches géologiques et minières

5 Projet MARTEM
Projet piloté par le BRGM (en partenariat avec l'Europe, la DEAL Martinique, la Région Martinique et l'ODE), destiné à établir une cartographie des ressources géologiques martiniquaises

6 Réseau AEP
Réseau pour l'Adduction en Eau Potable

Glossaire Synthèse atelier n°3

1 SRCE
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document régional qui identifiera les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Il s'agit d'un nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région. Il existe dans chaque région.

Glossaire Synthèse atelier n°4

1 PDIPR
Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été créé par la loi en 1983. Aujourd'hui, 94 départements en sont dotés. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement.
C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique de la randonnée et valoriser les territoires. Les communes sont parties prenantes, car leur délibération est obligatoire pour inscrire un itinéraire au plan.

Glossaire Synthèse atelier n°5

1 PPR
Plan de Prévention des Risques

2 Zone d'expansion des crues
Une zone d'expansion des crues est un espace naturel ou aménagé, où les eaux de débordement peuvent se répandre lors d'un épisode de de crue.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS THÉMATIQUES

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE DU GALION

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONSEIL GENERAL, MAIRIE DU ROBERT
MAIRIE DE TRINITÉ, CCNM

ADMINISTRATIONS

DEAL, DAAF

SOCIO-PROFESSIONNELS ET USAGERS

SCEA LA RICHARD, EAG / MALGRE TOUT
ASA MON VERT, CCIM, SUCRERIE DU GALION
DENEL, SMITOM

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PERSONNES QUALIFIÉES

ODE, PNRM, ONF, UAG

ACTEURS LOCAUX ET PARTENAIRES

ALBIOMA GALION EX COMPAGNIE DE COGÉNÉRATION
EARL HORTICOLE/SITE DE BAIGNADE, SIAPOC
SMDS, ASSOCIATION DE RIVERAINS CITÉ DU BAC, ASSOCIATION LE PHOENIX
ENSEIGNANT DE TRINITÉ, ENSEIGNANT DU LORRAIN
ASSOCIATION EDUC ENVI, ASSOCIATION ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT
BANAMART, CAUE, CDRPM, CELRL, CIRAD, ONCFS

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Direction Générale Adjointe
Aménagement Transport & Environnement
Pôle Environnement
Cellule Animation Contrat de Rivière
Adresse mail : contratderiviereduegalion@gmail.com

O.D.E
Office De l'Eau Martinique